

COMMUNE DE VEYTAUX



RAPPORT DE GESTION 2024

PREAVIS MUNICIPAL No 01/2025

Date de la commission : lundi 12 mai 2025 à 18h30
Salle du Conseil communal – Rue du They 1

Table des matières

Date de la commission : lundi 12 mai 2025 à 18h30	1
1. Conseil communal.....	7
1.1 Organisation du Conseil communal.....	7
1.2 Sommaire des séances	8
2. Municipalité	12
2.1 Organisation de la Municipalité	12
La répartition des dicastères est la suivante :	12
Travaux de l'exécutif	13
Constitution des diverses délégations.....	13
2.2 Généralités.....	15
Contexte général	15
CSD (Conférence des Syndics du district) et CIEHL (Communauté Intercommunale d'Equipements du Haut-Léman).....	15
Préfecture 16	
SAI – Service des Affaires Intercommunales de la Riviera.....	16
UCV (Union des Communes vaudoises) et groupe des Bourgs et Villages	17
3. Administration générale	17
3.1 Personnel communal.....	17
Effectif du personnel communal.....	17
Situation des EPT (équivalent plein temps).....	18
Apprentis	18
Formation	18
Convention de ramonage	18
3.2 Greffe municipal	18
Prestations effectuées par le greffe municipal.....	18
Agence postale	19
Bourse	19
Informatique	20
3.3 Votations et élections.....	21
3.4 Office de la population	22
Statistique des mutations 2024.....	22
Confessions au 31.12.2024.....	22
Pyramide des âges au 31.12.2024	23
Comparatif des nationalités 2023-2024	23
Permis de séjour.....	24
Demande de renseignements	24
Naturalisation	24
4. Finances.....	25



Situation financière	25
Rentrées fiscales.....	25
Péréquation/cohésion sociale/réforme de la Police	26
Assainissement des eaux usées – Valeurs communales	26
5. Bâtiments et forêts	27
5.1 Bâtiments communaux	27
Bâtiment multi-générationnel.....	27
Chalet Le Grenier.....	27
Chalet des Chasseurs	27
Refuge de Champbabau	27
Kiosque du Port du Clos de Chillon	27
Bâtiment communal – Collège	27
Auberge de Sonchoux	27
Autres bâtiments communaux	27
Cultes – Chapelle.....	28
5.2 Forêts	28
Activités de l'équipe forestière communale	28
Coupes de l'année 2024	28
Projets sylvicoles 2020-2024, préavis No 18/2019.....	29
Coupes forcées	30
Coupes normales	30
Plantations	30
Soins culturaux	30
Filets de protection contre les chutes de pierres et de blocs – Entretien des ouvrages.....	30
Entretien du patrimoine, des routes, des chalets d'alpages et sentiers.....	30
PNR (Parc Naturel Régional Gruyère Pays-d'Enhaut)	33
Châtaigneraie de Champbabau	33
Commission intercommunale de sécurité « avalanches »	33
Récolte des châtaignes 2024	33
Autres réalisations	33
Equipe des forêts.....	34
6. URBANISME – TRAVAUX.....	34
6.1 Police des constructions.....	34
Demandes d'autorisation de construire/transformer – avis d'enquête	34
CAMAC (Centrale des autorisations en matière de construction) – statistiques	35
RCB (Registre Cantonal des Bâtiments).....	35
CORAT RIVIERA (Commission consultative régionale pour l'aménagement du territoire) Vevey-Montreux...	35
Agglomération Rivelac.....	36
Plan d'Affectation communal (PACom)	36
Commission de salubrité.....	36
Commission de l'urbanisme	36
Inspectorat des chantiers	37
6.2 Développement durable.....	37
6.3 Service des travaux	37
Quai	37
Rive du lac	38
Entretien des routes.....	38
Edicules publiques	40
Eclairage public	40



7. Transports.....	40
CGN (Compagnie Générale de Navigation sur le Léman)	40
Bus du Petit Prince.....	40
Transports publics VMCV SA (VMCV).....	40
8. Ecoles – Instruction publique	40
8.1 Etablissement primaire et secondaire de Montreux-Est.....	40
Bureau communal des écoles (BCE)	40
Transports scolaires.....	41
Devoirs surveillés.....	41
Camps	41
Conseillère Ecole-Famille	41
Service de santé scolaire	41
8.2 CET (Conseil d’Etablissements Montreux-Veytaux)	42
Rôle du CET	42
Composition du CET.....	42
Etablissements primaires et secondaires de Montreux-Ouest et de Montreux-Est	43
8.3 APEMS (Accueil Pour Enfants en Milieu Scolaire) de Veytaux.....	43
8.4 REME (Réseau Enfance Montreux & Environs).....	43
8.5 Halte-Jeux « Le Toboggan »	44
8.6 Passeport Vacances	44
9. Prévoyance et aides sociales	44
ARAS Riviera (Association Régionale d’Action Sociale Riviera)	44
ASANTE SANA – Association pour l’aide, les soins à domicile et la prévention de l’Est Vaudois	45
Service d’aide familiale de Montreux-Veytaux (SAF de Montreux-Veytaux).....	46
Course des Aînés	47
Nonagénaires et centenaire	47
Animations de l’espace multi-générationnel	47
10. Parcs et jardins – Services industriels et assainissement.....	48
10.1 Service de voirie, parcs, espaces verts et conciergerie.....	48
Le climat de cette année 2024.....	48
Voirie	49
Espaces verts	51
10.2 Cimetière	53
10.3 Vigne communale	53
10.4 SIGE (Service Intercommunal de Gestion).....	53
11. Sécurité.....	53
11.1 ASR (Association Sécurité Riviera)	53
11.1.1 Comité de direction.....	54
11.1.2 Législature (situation au 31.12.2024)	55
11.1.3 Composition de la Commission de gestion.....	55
11.3 Police Riviera.....	56



11.4 SDIS - Bilan des interventions par commune.....	58
12. Culture – Relations sociétés et associations locales	58
12.1 Culture.....	58
Pro Veytaux.....	58
Zoom artiste.....	59
Les Jeudredis – 2 ^{ème} édition.....	60
Fondation du Château de Chillon	60
Fort de Chillon	61
Fondation Maison Visinand regroupant le Centre Culturel Maison Visinand (CCMV) et le Théâtre Montreux Riviera (TMR).....	62
12.2 Relations sociétés et associations locales.....	62
Musée de Montreux	62
Fonds culturel Riviera (FCR)	62
Sports – SID	63
13. Economie	63
14. Conclusions.....	64



Rapport de gestion 2024

Préavis No 01/2025

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

Conformément aux dispositions :

- de la Loi sur les Communes du 28 février 1956 (article 93c, al. 2), état au 1^{er} février 2018 ;
- du règlement cantonal du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des Communes (article 34), état au 1^{er} juillet 2006 ;
- du règlement du Conseil communal du 25 novembre 2014 (article 85) ;

la Municipalité a l'honneur de vous présenter son rapport de gestion de l'exercice 2024.

1. CONSEIL COMMUNAL

1.1 Organisation du Conseil communal

Bureau du Conseil 2023/2024

(1^{er} semestre)

M. Béat GRAND, Président
M. Marco STREBEL, 1^{er} vice-Président
M. Hervé CASTIONI, 2^{ème} vice-Président
Mme Marina BLAGOJEVIC, scrutatrice
M. Alexandre KOSCHEVNIKOV, scrutateur
M. Hervé CASTIONI, scrutateur suppléant
M. Cédric IMSAND, scrutateur suppléant
M. Dany José ALVES DE ALMEIDA, secrétaire
M. Michel BLUM, huissier

Bureau du Conseil 2024/2025

(2^{ème} semestre)

M. Béat GRAND, Président
M. Hervé CASTIONI, 1^{er} vice-Président
M. Silvano MONTANO, 2^{ème} vice-Président
Mme Marina BLAGOJEVIC, scrutatrice
M. Alexandre KOSCHEVNIKOV, scrutateur
M. Hervé CASTIONI, scrutateur suppléant
M. Cédric IMSAND, scrutateur suppléant
M. Dany José ALVES DE ALMEIDA, secrétaire
M. Michel BLUM, huissier

La séance de passation des pouvoirs a eu lieu le 17 juin 2024.

Commissions permanentes

- Commission de gestion et des finances,
jusqu'au 30 juin 2024

M. Stéphane THELIN, Président-rapporteur
Mme Stefania-Gabriela DINKLAGE
M. Antonino DI PERRI SANTO
M. Gérald GATTO
M. Pascal RUCH
M. Stephan TEKLITS
M. Marco STREBEL

- Commission de gestion et des finances,
dès le 1^{er} juillet 2024

M. Stéphane THÉLIN, Président-rapporteur
Mme Stefania-Gabriela DINKLAGE
M. Cédric IMSAND
Mme Francine JORDAN
M. Gérald GATTO
M. Stephan TEKLITS
M. Pascal RUCH

Commission communale

- Commission communale de recours en matière d'impôts

Mme Stefania-Gabriela DINKLAGE
Mme Caroline GADEMANN
M. Olivier GASSER
Mme Lydie MAREDA, suppléante
M. Stephan TEKLITS, suppléant

Commissions intercommunales (Situation au 31 décembre 2024)

- SIGE

M. Gérald GATTO
Mme Sonja THÉLIN
M. Jean-Luc PUENZIEUX, suppléant

- CIEHL

Mme Natalia MARTINO
Mme Caroline GADEMANN
Mme Stefania-Gabriela DINKLAGE, suppléante

- Fonds culturel Riviera

Mme Valérie PASSERA
Mme Francine JORDAN, suppléante

- Association Sécurité Riviera

M. Alexandre KOSCHEVNIKOV
M. Guillaume AUGNET, suppléant

- Conseil d'établissements scolaires

Mme Alexandra RAMSER

1.2 Sommaire des séances

Le Conseil communal a siégé sept fois en 2024 soit :

- Le 11 mars 2024 ;
- Le 30 avril 2024 ;
- Le 6 mai 2024 ;
- Le 17 juin 2024 ;
- Le 9 septembre 2024 ;
- Le 4 novembre 2024 ;
- Le 9 décembre 2024.

Première séance : 11 mars 2024

1. Motions, postulats et interpellations

- a) Réponse à l'interpellation de M. Stéphane Thélin du 11 décembre 2023 sur la position de la Municipalité concernant la fusion entre les communes de Veytaux et de Montreux.

2. Préavis de la Municipalité

- a) Relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 218'840.00 TTC au maximum pour couvrir les frais liés au réaménagement de la place de jeux du They (préavis d'urgence No **01/2024**)



- b) Relatif à la convention de fusion entre les Communes de Veytaux et de Montreux (préavis No **02/2024**)
- c) Relatif à l'octroi d'un crédit d'apurement de CHF 140'197.65 de dépassement pour la construction du bâtiment multi-générationnel, de CHF 52'284.55 de la sous-station électrique, auquel s'ajoute CHF 202'369.70 correspondant au préavis n° 03/2022 pour la préservation du cèdre du Liban, soit un total de CHF 394'851.90 TTC en complément au préavis n° 15/2019 pour couvrir les frais liés à la construction du bâtiment multi-générationnel (préavis No **03/2024**)
- d) Relatif à l'octroi du patrimoine administratif de CHF 180'570.00 TTC au maximum pour couvrir les frais liés à la restauration du refuge de Champbabau suite à l'incendie survenu en avril 2023 (préavis No **04/2024**)
- e) Relatif au budget 2024 de l'Entente intercommunale de la taxe de séjour et de la taxe sur les résidences secondaires Riviera-Villeneuve (CITS) (préavis No **05/2024**)
- f) Relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 3'312'540.45 TTC au maximum pour couvrir le renouvellement et la mise en conformité des ouvrages de protection contre les chutes de pierres et de blocs, ainsi que la création d'un chemin forestier au lieu-dit « Les Evuez » (préavis No **06/2024**)

3. Rapport des commissions

- a) Relatif à l'entretien de l'Avenue des Falquières (préavis No **12/2023**)
- b) Relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 218'840.00 TTC au maximum pour couvrir les frais liés au réaménagement de la place de jeux du They (préavis d'urgence No **01/2024**)

Deuxième séance : 30 avril 2024

1. Rapport des commissions

- a) Relatif à la convention de fusion entre les Communes de Veytaux et de Montreux (préavis No **02/2024**)

2. Motions, postulats et interpellations

- a) Interpellation de M. Jean-Marc Emery relative à la fusion Montreux-Veytaux « votation du 22 septembre Position et informations de la Municipalité durant la campagne »

Troisième séance : 6 mai 2024

1. Préavis

- a) Relatif au rapport de gestion communal 2023 (préavis No **07/2024**)
- b) Relatif aux comptes communaux 2023 (préavis No **08/2024**)
- c) Relatif aux comptes et à la gestion 2023 de la CIEHL (préavis No **09/2024**)
- d) Relatif aux comptes 2023 du FCR (préavis No **10/2024**)

2. Rapport des commissions

- a) Relatif à l'octroi du patrimoine administratif de CHF 180'570.00 TTC au maximum pour couvrir les frais liés à la restauration du refuge de Champbabau suite à l'incendie survenu en avril 2023 (préavis No **04/2024**)



- a) Relatif au budget 2024 de l'Entente intercommunale de la taxe de séjour et de la taxe sur les résidences secondaires Riviera-Villeneuve (CITS) (préavis No **05/2024**)
 - b) Relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 3'312'540.45 TTC au maximum pour couvrir le renouvellement et la mise en conformité des ouvrages de protection contre les chutes de pierres et de blocs, ainsi que la création d'un chemin forestier au lieu-dit « Les Evuez » (préavis No **06/2024**)
3. Motions, postulats et interpellations
- c) Interpellation de M. Jean-François Pétignat relative à l'extinction de l'éclairage public durant la nuit

Quatrième séance : 17 juin 2024

1. Rapport des commissions
- a) Relatif au rapport de gestion communal 2023 (préavis No **07/2024**)
 - b) Relatif aux comptes communaux 2023 (préavis No **08/2024**)
 - c) Relatif aux comptes et à la gestion 2023 de la CIEHL (préavis No **09/2024**)
 - d) Relatif aux comptes 2023 du FCR (préavis No **10/2024**)
2. Motions, postulats et interpellations
- a) Réponse de la Municipalité à l'interpellation déposée par M. J.-F. Emery le 6 mai 2024, relative à la « Fusion Montreux-Veytaux : votation du 22 septembre Position et informations de la Municipalité durant la campagne »
 - b) Réponse de la Municipalité à l'interpellation déposée par M. J.-F. Pétignat le 6 mai 2024, relative à la réactivation de l'éclairage public dans le village durant la nuit

Cinquième séance : 9 septembre 2024

1. Préavis
- a) Relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 80'500.00 TTC au maximum, pour couvrir les frais liés à la pose d'enrochements (préavis No **11/2024**)
 - b) Relatif à l'arrêté d'imposition pour les années 2025 et 2026 (préavis No **12/2024**)
 - c) Relatif à la révision partielle des statuts de l'Association Sécurité Riviera (préavis No **13/2024**)
 - d) Relatif aux comptes 2023 de l'entente intercommunale sur la taxe de séjour et sur la taxe des résidences secondaires Riviera-Villeneuve (préavis No **14/2024**)
 - e) Relatif au budget 2025 de l'entente intercommunale sur la taxe de séjour et sur la taxe des résidences secondaires Riviera-Villeneuve (préavis No **15/2024**)
2. Rapport des commissions
- a) Relatif à l'octroi d'un crédit d'apurement de CHF 140'197.65 de dépassement pour la construction du bâtiment multi-générationnel, de CHF 52'284.55 de la sous-station électrique, auquel s'ajoute CHF 202'369.70 correspondant au préavis n° 03/2022 pour la préservation du cèdre du Liban, soit un total de CHF 394'851.90 TTC en complément au préavis n° 15/2019 pour couvrir les frais liés à la construction du bâtiment multi-générationnel (préavis No **03/2024**)



Sixième séance : 4 novembre 2024

1. Préavis
 - a) Relatif au budget 2025 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL) (préavis No **16/2024**)
 - b) Relatif au budget 2025 du Fonds culturel Riviera (préavis No **17/2024**)
 - c) Relatif au budget communal 2025 (préavis No **18/2024**)
 - d) Relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 626'870.- TTC pour couvrir les frais liés à l'entretien et à la sécurisation des routes forestières (phases 2 et 3 des travaux) (préavis No **19/2024**)
2. Rapports des commissions
 - a) Relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 80'500.00 TTC au maximum, pour couvrir les frais liés à la pose d'enrochements (préavis **No 11/2024**)
 - b) Relatif à l'arrêté d'imposition pour les années 2025 et 2026 (préavis No **12/2024**)
 - c) Relatif à la révision partielle des statuts de l'Association Sécurité Riviera (préavis No **13/2024**)
 - d) Relatif aux comptes 2023 de l'entente intercommunale sur la taxe de séjour et sur la taxe des résidences secondaires Riviera-Villeneuve (préavis **No 14/2024**)
 - e) Relatif au budget 2025 de l'entente intercommunale sur la taxe de séjour et sur la taxe des résidences secondaires Riviera-Villeneuve (préavis **No 15/2024**)

Septième séance : 9 décembre 2024

1. Réponses de la Municipalité aux motions, postulats et interpellations
 - a) Interpellation S. Thélin – « Clos de Chillon – qu'est ce qui se cache derrière ce mur de vigne »
 - b) Interpellation J.-F. Petignat – « pour un accès facilité aux subventions communales et une information mieux diffusée sur l'octroi des subventions »
 - c) Interpellation A. Koschevnikov – « aménagement de la place de l'ancien hangar à bois »
2. Préavis
 - a) Relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 199'100.-TTC au maximum pour couvrir les frais liés au réaménagement de la place de jeux du They (préavis No **20/2024**)
 - b) Relatif au projet sylvicole 2025-2028 (préavis No **21/2024**)
3. Rapports des commissions
 - a) Relatif au budget 2025 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL) (préavis No **16/2024**)
 - b) Relatif au budget 2025 du Fonds culturel Riviera (préavis No **17/2024**)
 - c) Relatif au budget communal 2025 (préavis No **18/2024**)
 - d) Relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 626'870.- TTC pour couvrir les frais liés à l'entretien et à la sécurisation des routes forestières (phases 2 et 3 des travaux) (préavis No **19/2024**)



2. MUNICIPALITE

2.1 Organisation de la Municipalité

Elle était composée de la façon suivante du 1^{er} janvier au 30 juin 2024 :

- Syndique : Mme Christine CHEVALLEY
- 1^{er} vice-Président : M. Philippe ANDLER
- 2^{ème} vice-Président : M. Ludovic SHERIF
- Membres : M. Igor RINALDI
M. Arnaud REY LESCURE
- Secrétaire municipale : Mme Vildane RAMADANI

Puis, du 1^{er} juillet au 31 décembre 2024 :

- Syndique : Mme Christine CHEVALLEY
- 1^{er} vice-Président : M. Ludovic SHERIF
- 2^{ème} vice-Président : M. Igor RINALDI
- Membres : M. Arnaud REY LESCURE
M. Philippe ANDLER
- Secrétaire municipale : Mme Vildane RAMADANI

La répartition des dicastères est la suivante :

Municipal en charge* *Municipal remplaçant

Administration générale	Mme C. Chevalley	Le vice-Président
Affaires culturelles (culture, tourisme)		
Affaires sociales et écoles (parascolaire, écoles, social, santé publique)		
Espaces verts (voirie, parcs, jardins, cimetière, fontaines, conciergerie)		
Forêts	M. I. Rinaldi	M. A. Rey Lescure
Domaines (pâturages, alpages, chalets)		
Sports		
Informatique		
Urbanisme et police des constructions	M. L. Sherif	Mme C. Chevalley
Bâtiments communaux		
Concept énergétique		
Police sanitaire		
Finances	M. A. Rey Lescure	M. Ph. Andler
Gestion des déchets		
Association Sécurité Riviera (Police, Ambulance, SDIS, ORPCi)		



Services industriels (gaz)

Espaces verts (déchets)

Transports (CGN, VMCV, MOB)

Infrastructures (lac, rives, port)

M. Ph. Andler

M. L. Sherif

Travaux (routes et chemins communaux,
éclairage public)

SIGE

Sociétés locales (comité de Pro Veytaux)

Cultes

Travaux de l'exécutif

Les travaux de l'exécutif durant cette année 2024 se sont traduits par 37 séances municipales. La correspondance découlant des sujets étudiés représente quelques 298 lettres et un nombre incalculable de courriels. A ce propos, nous relevons qu'un nombre croissant d'affaires (qui ne nécessitent pas une signature officielle) se traitent par courriels, en raison de leur rapidité et de leur simplicité de traitement.

	2024	2023	2022	2021	2020	2019	2018
Nbre lettres	298	350	265	268	434	432	506

Le nombre de points traités en séance de la Municipalité s'élève à 989, soit une moyenne d'environ 26 points par séance.

Constitution des diverses délégations

Titulaires

CSD (Conférence des Syndics du district)

Mme C. Chevalley

CIEHL (Communauté Intercommunale
d'Equipements du Haut-Léman)

UCV (Union des Communes Vaudoises), Comité

UCV groupe des Bourgs et Villages, Présidente

ARAS Riviera (Association Régionalisation de l'Action
Sociale Riviera), Présidente

Fondation Visinand (TMR et CCMV), vice-Présidente du Conseil

FCR (Fonds culturel Riviera)

Musée de Montreux, membre du Comité

Fondation du Château de Chillon

Amis de l'Hôpital Riviera-Chablais, Présidente

Fondation pour l'Equipement Touristique
de la Riviera, membre

FET (Fondation de la Ville de Montreux
pour l'Equipement Touristique), membre



FACEME (Fondation Accueil Collectif de la petite
Enfance de Montreux et Environs), membre

CET (Conseil d'établissements Montreux-Veytaux), vice-Présidente

Entraide montreusienne, Comité

SAF (Service d'aide familiale et des repas
livrés à domicile), Comité

Réseau Santé Haut-Léman, Comité

CIP (Caisse Intercommunale de Pensions), représentante en qualité d'employeur

Bibliothèque intercommunale Montreux-Veytaux

Passeport-vacances

ASANTE SANA

Commission intercommunale de la taxe de séjour (CITS)

PNR (Parc Naturel Régional Gruyère
Pays-d'Enhaut)

M. I. Rinaldi

Jardin alpin « La Rambertia »

SID (Syndicat d'Initiative pour le Développement des
sports d'hiver) dans la région des Rochers-
de-Naye, Les Avants-sur-Montreux

Fonds intercommunal de soutien aux
sociétés sportives s'occupant de la
formation des jeunes, Président

ARAS Riviera, Conseil intercommunal

Estimation fiscale des immeubles

M. L. Sherif

CORAT (Commission consultative Régionale pour
l'Aménagement du Territoire)

COPIL (Comité de pilotage) de l'Agglomération Rivelac

Parc Naturel Régional – Commission Energie

CartoRiviera - COPIL

Inspectorat des chantiers

Commission de l'urbanisme

Commission de salubrité

SATOM SA

M. A. Rey Lescure

GEDERIVIERA

« Déchets 3 Villes »

Groupement de défense contre la grêle

Association Sécurité Riviera, Comité de direction
(Bureau du Comité de direction depuis le 1^{er} juillet 2021)

Compagnie industrielle et commerciale du Gaz SA Vevey



Organe de contrôle de la taxe au sac (délégué)

VMCV

Société de développement Pro Veytaux, Comité

M. Ph. Andler

Sociétés locales

Paroisse protestante Montreux-Veytaux

Paroisse catholique Villeneuve-Veytaux

Association Sécurité Riviera, Conseil intercommunal

SIGE (Service Intercommunal de Gestion),
Conseil Intercommunal.

2.2 Généralités

Contexte général

L'année 2024 s'est, comme les précédentes, bien déroulée pour la Commune de Veytaux. Elle fût certes impactée par les tensions entre les deux groupes pour et anti fusion mais cette situation a aussi permis un dialogue, une analyse précise du fonctionnement de la Commune et une prise de conscience sur sa situation réelle.

Comme annoncé dans le dernier rapport, les votations des Conseils communaux sont intervenues le 30 avril et le vote des populations le 22 septembre 2024.

Il n'est pas nécessaire ici d'en rappeler le score. Il est certes serré mais il ressort d'un processus démocratique complet et la Municipalité saura s'y conformer.

Du point de vue du personnel, un certain nombre de collaborateurs ont malheureusement craint les conséquences d'une éventuelle fusion et ont quitté la Commune durant les deux premiers tiers de l'année. Cela peut être considéré comme regrettable mais nous avons eu la chance de repourvoir ces postes par des personnes compétentes.

Notre centre multigénérationnel a vécu, à satisfaction, sa première année complète de fonctionnement. Vous trouverez dans ce rapport les statistiques de l'année écoulée. Elles sont encourageantes et démontrent que les choix effectués sont pertinents.

La Municipalité vous souhaite une bonne lecture de ce rapport.

CSD (Conférence des Syndics du district) et CIEHL (Communauté Intercommunale d'Equipements du Haut-Léman)

Organe sans pouvoir décisionnel, la CSD se réunit périodiquement et offre aux 9 Syndics de la Riviera la possibilité de s'informer réciproquement, d'échanger leurs points de vue sur les sujets et les problèmes régionaux, de se concerter sur les solutions à leur apporter et de dégager ainsi les éléments d'appréciation permettant d'harmoniser les décisions des Municipalités. La CSD est présidée, selon un tournoi par ordre alphabétique, par un-e Syndic/que issu-e de l'une des 9 Communes.

La CSD peut également, à la demande d'une ou de plusieurs Municipalités, traiter d'un projet ou d'un dossier régional, en désignant un groupe de travail. Celui-ci est chargé d'étudier les problèmes et de proposer des solutions, qui sont ensuite soumises aux Municipalités. Il est à relever que les Syndics des Communes du Pays-d'Enhaut sont invités à ces rencontres.



Monsieur le Préfet, R. Berdoz, participe également régulièrement aux réunions de la CSD afin d'intervenir sur des sujets reliant les Communes à l'Autorité cantonale.

En 2024, elle s'est réunie à 7 reprises et a échangé sur de nombreux sujets, notamment sur le projet du PDI/PA5 en collaboration avec l'Agglomération Rivelac et sur l'avenir organisationnel de l'ASR. De plus, le suivi des deux organisations faitières des Communes (UCV et ADCV) est rapporté à chaque séance.

D'autres informations se trouvent dans le rapport d'activités du SAI (Service des Affaires Intercommunales).

La **CIEHL**, composée des 9 Communes de la Riviera, a été créée en 1986 sous forme d'une entente intercommunale au sens de l'article 110 de la LC (Loi sur les Communes). Elle comprend :

- 1 Conseil administratif : les 9 Syndics de la Riviera ;
- 1 Commission intercommunale de gestion : 2 membres et 1 suppléant par Commune, nommés par chaque Conseil communal parmi ses membres ;
- 1 Secrétariat : assuré par le SAI.

Le rapport d'activités 2024 de la CIEHL se trouve sur le site internet <https://www.sai-riviera.ch/CIEHLra2024.pdf>.

Préfecture

Visite annuelle

Cette année, Monsieur le Préfet, R. Berdoz, a vérifié le 16 décembre 2024 les différents registres et comptes 2023 de la Commune. Il a été satisfait des documents soumis et a relevé la bonne tenue et gestion de l'administration en général et l'excellente collaboration.

SAI – Service des Affaires Intercommunales de la Riviera

Le Service des affaires intercommunales de la Riviera assure la coordination, le développement et la gestion des projets intercommunaux qui lui sont confiés par les 9 communes de la Riviera. Dans ce cadre, plusieurs institutions intercommunales permanentes sont placées sous sa responsabilité :

COORDINATION GÉNÉRALE	AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE TRANSPORTS ÉQUIPEMENTS	CULTURE SPORTS	ÉCONOMIE TOURISME	SÉCURITÉ PRÉVENTION	SERVICES ET INFRASTRUCTURES TECHNIQUES	SOCIAL SANTÉ (PARTENARIATS CANTON-COMMUNES)
<ul style="list-style-type: none"> • Conférence des syndics de la Riviera (CSD) • Entente intercommunale Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL) • Conférence des municipalités Vevey - Montreux - La Tour-de-Peilz • Autres conférences des municipalités 	<ul style="list-style-type: none"> • Commission consultative régionale pour l'aménagement du territoire (CORAT Riviera) • Conférence régionale des transports publics Riviera (CRTPR) • Bureau technique intercommunal du Carolo du Corsior • Convention Cardoriviera • Convention Agglomération Rivelac 	<ul style="list-style-type: none"> • Entente intercommunale Fonds Culturel Riviera (FCR) • Fondation du Conservatoire de Musique et Ecole de Jazz Vevey Montreux Riviera (CMVR) • Fonds intercommunal de soutien aux sociétés sportives s'occupant de la formation des jeunes (Fonds sportif) • Convention relative à l'utilisation des installations sportives 	<ul style="list-style-type: none"> • Association pour la promotion économique de la Riviera et de Lavaux (Promove) • Association Montreux-Vevey Tourisme (MVT) • Fondation pour l'équipement touristique de la Riviera • Commission intercommunale de la taxe de séjour (CITS) 	<ul style="list-style-type: none"> • Association de communes Sécurité Riviera (ASR) • Commission Prévention Riviera • Inspection des chantiers • Fonds intercommunal de réserve pour l'achat et le renouvellement d'unités de sauvetage • Fondation Additions, Action communautaire, Travail social (AACTS) 	<ul style="list-style-type: none"> • Association de communes Service intercommunal de gestion (SIGE) • SATOM SA • Périmètre de gestion des déchets urbains de la Riviera (GEDERIVIERA) • Société de transports publics Vevey Montreux Chillon Villeneuve (VMCV SA) • Société de transports publics Montreux - Vevey - Riviera (MVR SA) • Compagnie industrielle et commerciale du gaz (CICG) 	<ul style="list-style-type: none"> • Association régionale d'action sociale Riviera (ARAS) • Réseau Santé Haut-Léman (RSHL) • Association pour l'aide, les soins à domicile et la prévention - Est vaudois (ASANTE SANA)

Le rapport d'activités 2024 du Service des affaires intercommunales de la Riviera se trouve sur le site internet <https://www.sai-riviera.ch/SAIra2024.pdf>.



UCV (Union des Communes vaudoises) et groupe des Bourgs et Villages

Le Comité de l'UCV, dont fait partie notre Syndique en qualité de Présidente du groupe Bourg & Villages, a notamment traité les dossiers suivants :

- Protection civile
- Gens du voyage
- Accueil des migrants
- A relever que les formations proposées par l'UCV rencontrent de plus en plus de succès que cela soit par les nouveaux élus ou les membres des administrations communales.
- Le 4 septembre 2024, la visite des districts a eu lieu à Veytaux, dans la salle des sociétés du bâtiment multi-générationnel.
- Pour sa part, le groupe Bourgs et Villages, présidé par notre Syndique, rassemblant les Communes de moins de 7'000 habitants, a abordé durant l'année divers sujets. Sujets nombreux et concernent souvent des présentations concrètes de situations dans les petites communes et permettent un échange sur la manière de faire entre les Communes. Ce groupe a un rôle essentiel pour porter la voix des petites et moyennes communes, qui représentent une part très importante de la population du canton, et qu'il a la même légitimité que le Groupe des Villes au sein de l'Association. Les points essentiels qui y sont évoqués sont remontés au Comité de l'UCV à chaque séance.

3. ADMINISTRATION GENERALE

3.1 Personnel communal

Effectif du personnel communal

L'effectif du personnel communal, au 31 décembre 2024, est le suivant :

Nom	Prénom	Fonction	Entrée en fonction	Taux en %	EPT (équivalent plein temps)
Batlak	Mirad	Préposé au Contrôle des habitants	01.07.2024	100	1.00
Borloz	Esteban	Forestier-bûcheron	01.11.2022	50**	0.50
Clément	Isabelle	Coordinatrice des animations	01.06.2023	20	0.20
Da Silva Prada	Maria Clara	Monitrice APEMS	29.08.2011	27	0.27
Dupertuis	Lisa	Collaboratrice administrative	01.07.2023	100	1.00
Harr	Agnès	Boursière	01.07.2013	30	0.30
Jaccoud	Christophe	Forestier-bûcheron	01.09.1986	100	1.00
Marinheiro	Fernando	Chef du Service des Bâtiments	02.04.2001	100	1.00
Paoly	Stéphane	Chef du Service Voirie	01.03.2024	100	1.00
Pecora	Nicole	Monitrice APEMS, responsable	25.08.2011	27	0.27
Ramadani	Vildane	Secrétaire municipale	01.10.2021	100	1.00
Rossier	Jérôme	Forestier-bûcheron, contremaître	01.05.2010	50*	0.50
Ruchet	Florian	Forestier-bûcheron	05.06.2023	50**	0.50
Schneider	Renaud	Forestier-bûcheron	16.10.2006	50	0.50
Schwab	Cédric	Employé polyvalent	01.01.2024	100	1.00
von der Aa	Martin	Garde forestier	01.07.2001	25.4*	0.25
Vouilloz	Robin	Employé polyvalent	01.08.2023	100	1.00



* En ce qui concerne M. M. von der Aa, son activité à 100% est ventilée cette année comme suit : 25.4 % pour la Commune de Veytaux, 49.3 % pour celle de Villeneuve et 25.3 % pour l'Etat de Vaud. A ce propos, nous relevons que le taux d'activité du garde forestier varie d'une année à l'autre, en fonction des heures passées pour l'un ou l'autre des trois partenaires qui l'occupent.

* D'autre part, nous relevons que ces deux collaborateurs sont engagés par la Commune de Villeneuve (M. M. von der Aa et M. J. Rossier) ; la Commune de Veytaux verse à celle de Villeneuve le prorata engagé, soit 25.4% pour M. M. von der Aa et 50% pour M. J. Rossier.

** Enfin, nous précisons que M. Esteban Borloz est engagé par la Commune de Veytaux à 100%, mais est refacturé à la Commune de Villeneuve à hauteur de 50%, dans la mesure où il travaille pour les deux communes. M. Florian Ruchet est engagé, aux mêmes conditions.

Situation des EPT (équivalent plein temps)

Le tableau ci-dessous donne l'état des EPT des 8 dernières années :

2024	2023	2022	2021	2020	2019	2018	2017
11.29	11.31	10.02	10.01	9.93	10.32	10.40	10.40

Apprentis

Trois apprentis sont en formation auprès de la Commune.

Il s'agit de M. P. Veillon (en 3^e année comme forestier-bûcheron), M. D. Herrera Paucar (en 2^{ème} année comme employé de commerce) et M. Z. Ouakna (en 2^{ème} année comme agent d'exploitation).

Formation

Pour sa part, la Municipalité favorise et encourage ses collaborateurs à suivre des formations continues, pour être et rester en phase avec l'évolution de leurs métiers.

Convention de ramonage

M. Daniel de Joffrey a mis fin à la convention de maître-ramoneur conclue avec les Communes de Veytaux et Montreux au 31 décembre 2024. Une mise au concours pour la reprise de ce poste a été publiée du 9 juillet au 31 août 2024. Un seul dossier a été déposé dans le délai imparti. Depuis le 1^{er} janvier 2025, la nouvelle Maître-ramoneuse sera donc Mme Kaethlin de Joffrey.

3.2 Greffe municipal

Prestations effectuées par le greffe municipal

Outre le secrétariat courant de la Municipalité, qui comprend la rédaction de procès-verbaux, préavis, règlements, ainsi que de la correspondance, le greffe municipal s'est acquitté des tâches suivantes :

- renseignements à la population
- gestion de l'agence postale
- préparation des dossiers pour les séances de la Municipalité et du Conseil communal
- établissement de l'ordre du jour et suivi des décisions du Conseil communal
- gestion administrative de l'APEMS (Accueil Pour Enfants en Milieu Scolaire)
- gestion du site internet



- gestion des locations
- gestion administrative liée à l'espace multi-générationnel
- établissement et suivi des dossiers de mise à l'enquête publique
- établissement des permis de construire et d'habiter, de fouille et de dépôt
- gestion des archives
- GED (gestion électronique des documents) courriers entrants et sortants, ainsi que les règlements, conventions, etc.
- vente de cartes journalières CGN et CFF
- traitement des dossiers de naturalisation
- organisation des votations et élections
- organisation de la sortie des Aînés
- organisation des jubilés 90, 100 ans et plus
- organisation de diverses réceptions (nouveaux citoyens, résidents, etc.)
- rédaction du journal communal « Le Veytausien »
- gestion du portefeuille des assurances, avec l'appui d'un gestionnaire indépendant depuis juillet 2017
- gestion du contrôle de l'habitant (arrivée, départ, demande de permis de séjour, carte d'identité, ...)
- gestion des chiens.

Cette liste n'est pas exhaustive ; bon nombre de tâches sont régulièrement traitées par les collaborateurs du greffe municipal.

Agence postale

Pour rappel, la Municipalité a souhaité maintenir un service de proximité pour ses administrés ; c'est ainsi que le greffe municipal a repris la gestion de l'agence postale depuis le 29 août 2016.

Les prestations demandées par le géant jaune sont variées et multiples, exigeant des connaissances diverses de la part des collaborateurs du greffe.

Bourse

Le secteur financier comprend :

- la gestion financière dans son ensemble
- l'établissement du budget
- la planification financière (avec la Municipalité)
- le bouclage des comptes
- la fixation du taux d'imposition
- la comptabilité générale et la caisse
- les comptabilités des débiteurs et des créanciers
- la facturation (taxes, évacuation des eaux, places d'amarrage au port, loyers, cimetières, etc.)
- la gestion des salaires
- le contentieux.



Informatique

- Maintenance

La maintenance des appareils est mise à jour à l'interne. Du remplacement de matériel ainsi que des mises à jour ont été effectuées afin d'améliorer les performances du parc informatique. Une collaboratrice du Greffe s'est chargée d'actualiser les programmes usuels.

- Hébergement

La messagerie est toujours hébergée par la Commune de Montreux. Une sauvegarde de la globalité des serveurs est effectuée quotidiennement en interne et en externe.

- Site internet

Le site internet communal est géré et régulièrement mis à jour par les collaborateurs du greffe.

- Guichet cartographique Cartoriviera

Les thèmes traités par ce géoportail sont nombreux et se développent d'année en année. De plus, les données sont en constante évolution.

Les nouvelles données introduites en 2024 sont les suivantes :

- accidents de la circulation ;
- arbres du domaine public de La Tour-de-Peilz ;
- archives des plans de ville et cadastraux ;
- bancs publics de La Tour-de-Peilz (accès restreint) ;
- bâtiments selon le système de chauffage ;
- cadastre géothermique basse température ;
- commission communale d'urbanisme (CCU) de La Tour-de-Peilz (accès restreint) ;
- demandes préalables de manifestations issues de Geocity (accès restreint) ;
- déviations et itinéraires conseillés pour les perturbations ;
- état d'entretien des canalisations de Vevey (accès restreint) ;
- inventaire des arbres remarquables ;
- jardins remarquables de Vevey (accès restreint) ;
- LiDAR 2024 (reliefs, hauteurs, canopée, différences) ;
- orthophoto locale « Salenche » (autres à suivre) ;
- orthophoto très haute définition La Tour-de-Peilz (2 cm) ;
- orthophoto 2024 (10 cm) des zones bâties de la Riviera ;
- permis de construire d'Attalens et Port-Valais pour le SIGE (accès restreint) ;
- périmètres de transports scolaires de Montreux ;
- pré-évaluation du recensement architectural de La Tour-de-Peilz (accès restreint) ;
- prestations sociales de Vevey ;
- surfaces d'affichage de Vevey.



3.3 Votations et élections

L'année 2024 aura été marquée par quatre scrutins, à savoir :

- Le 3 mars 2024

Votation fédérale : Initiative pour une 13^e rente
Initiative sur les rentes
Electeurs inscrits : 520
Nombre de votants : 322

- Le 9 juin 2024

Votation fédérale : Initiative d'allègement des primes
Initiative pour un frein aux coûts
Initiative « pour la liberté et l'intégrité physique »
Modification de la loi sur l'énergie et de la loi sur l'approvisionnement en électricité
Electeurs inscrits : 522
Nombre de votants : 251

- Le 22 septembre 2024

Votation fédérale : Initiative biodiversité
Réforme de la prévoyance professionnelle
Electeurs inscrits : 527
Nombre de votants : 353

Votation communale : Acceptez-vous la convention de fusion entre les communes de Veytaux et de Montreux ?
Electeurs inscrits : 684
Nombre de votants : 407

- Le 24 novembre 2024

Votation fédérale : Aménagement des routes nationales
Droit du bail : sous-location
Droit du bail : résiliation pour besoin propre
Financement des prestations de santé
Electeurs inscrits : 529
Nombre de votants : 225



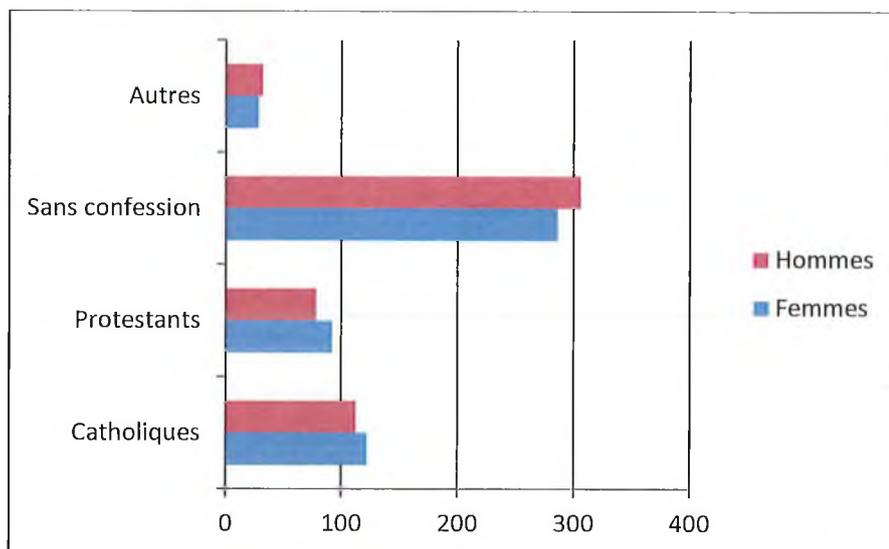
3.4 Office de la population

La population établie au 31 décembre 2024 s'élève à 1043 habitants (contre 997 au 31 décembre 2023), soit une augmentation de 46 personnes.

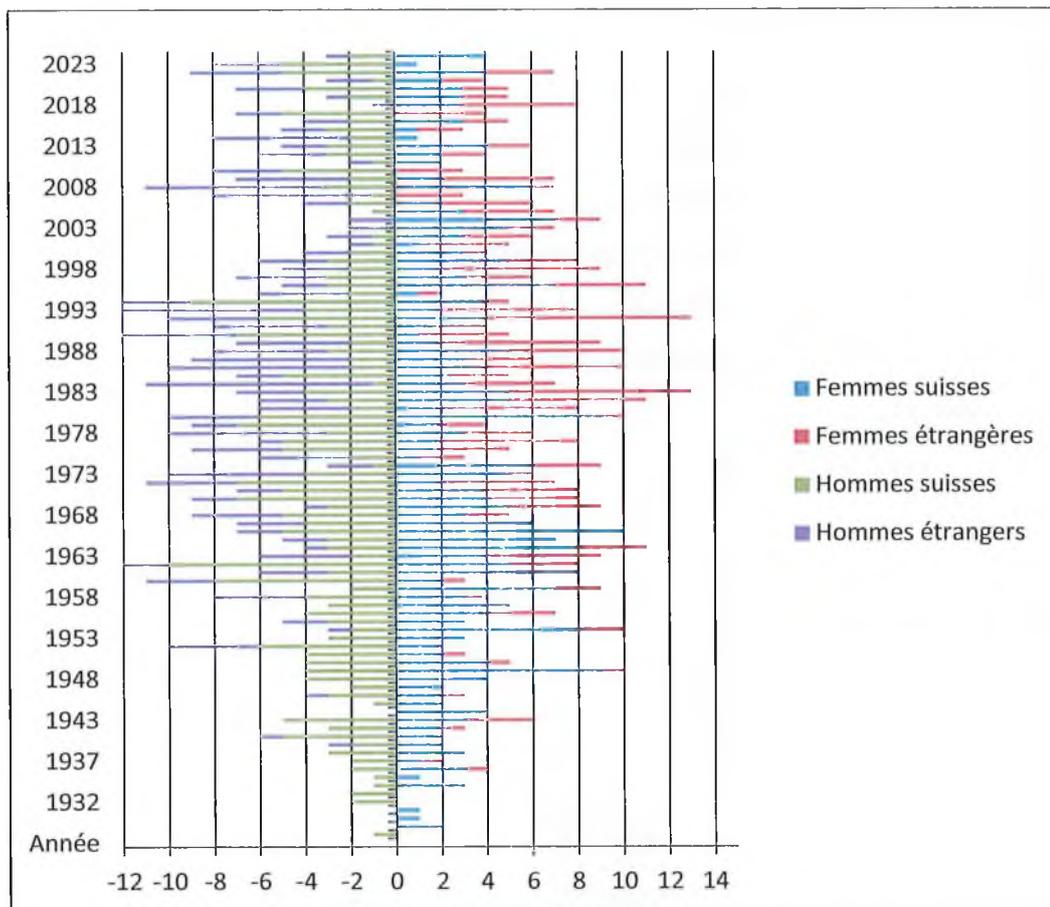
Statistique des mutations 2024

Mutations	Suisse	Etrangers	Total
Mariage	1	10	11
Séparation	1	4	5
Divorce	1	2	3
Veuvage	8	1	9
Décès	10	1	11
Naturalisation	-	5	5
Arrivée	58	128	186
Changement de domicile	7	9	16
Départ	50	99	149
Naissance	5	3	8
Majorité	1	2	3
Propriétaire de chiens	41	18	59

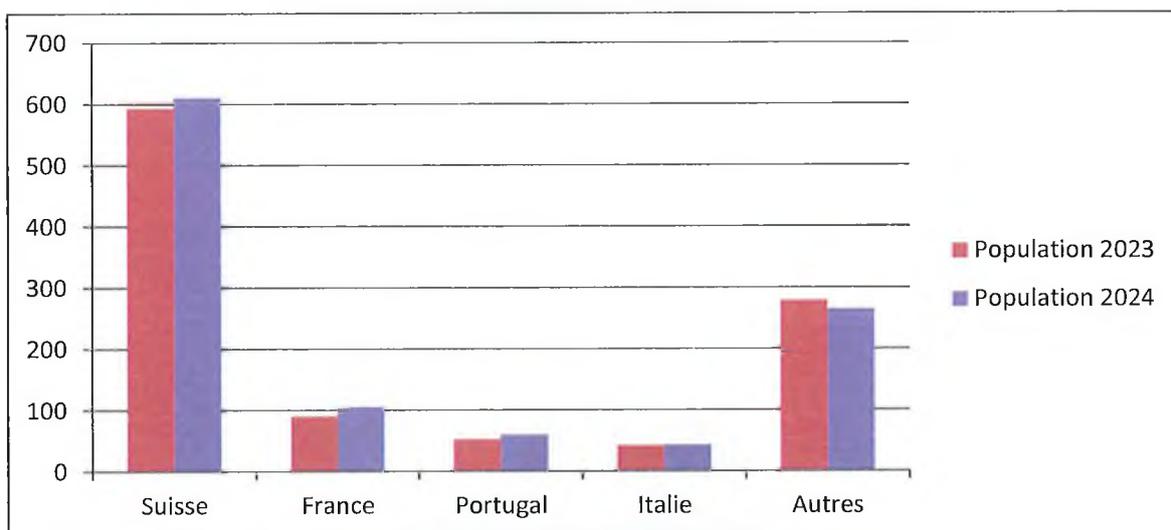
Confessions au 31.12.2024



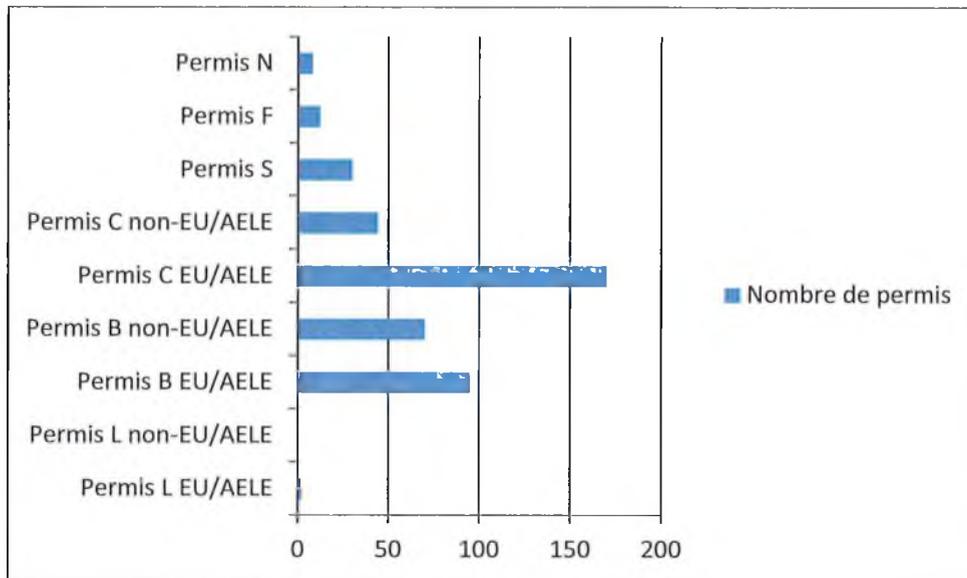
Pyramide des âges au 31.12.2024



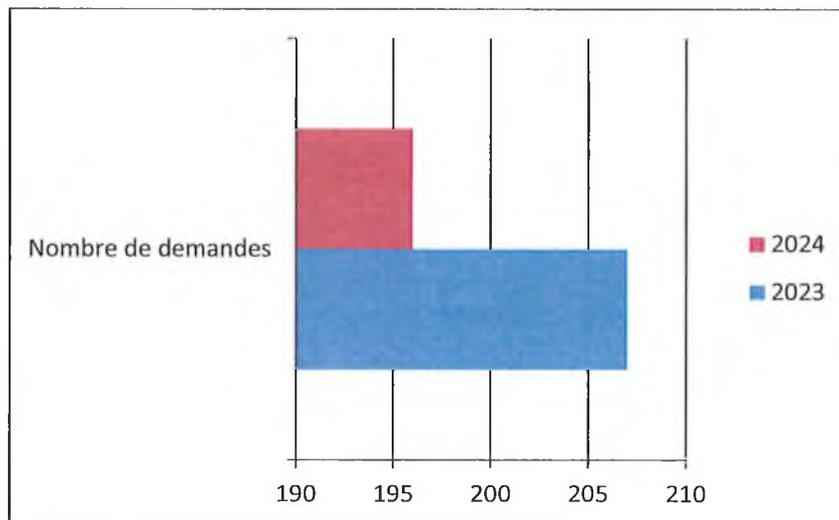
Comparatif des nationalités 2023-2024



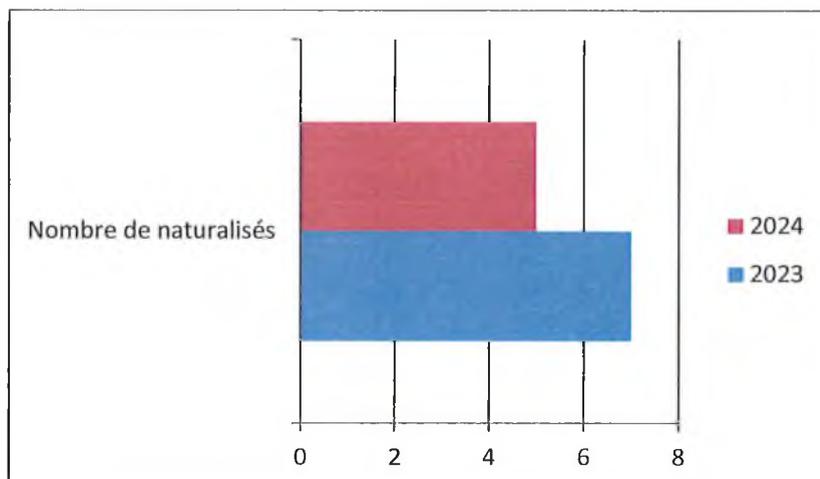
Permis de séjour



Demande de renseignements



Naturalisation



4. FINANCES

Situation financière

Les comptes 2024 bouclent avec un excédent des revenus avant amortissements et attributions décidés au boucllement de CHF 288'664.46 (marge d'autofinancement positive de CHF 495'096.66) contre un excédent des charges de CHF 68'905.- au budget 2024 (marge d'autofinancement positive de CHF 271'620.-).

Cette amélioration du résultat est due en partie aux éléments suivants :

- Amélioration globale des recettes fiscales de CHF 107'527.26 ;
- Subventions pour la crèche moins importantes que budgétées ;
- Décompte 2023 des VMCV avec un solde en faveur de la commune de CHF 152'466.-. Ce montant a dû être porté en déduction des chiffres annoncés pour les dépenses thématiques.
- Diminution de notre participation à la cohésion sociale de CHF 100'720.40.

Nous relevons également que grâce aux résultats de ces dernières années, nos fonds de réserves, qui s'élevaient à CHF 1'604'467.82 au 31.12.2024, sont couverts entièrement par les actifs disponibles et réalisables sous déduction des créanciers divers et des passifs transitoires.

Nous rappelons que la Municipalité met tout en œuvre afin de maîtriser au mieux les dépenses et stabiliser les comptes de la commune.

Rentrées fiscales

L'ensemble des impôts encaissés représente un montant total de CHF 3'801'127.26, contre CHF 3'696'600.- au budget 2024 et CHF 4'185'388.19 dans les comptes 2023.

Nous pouvons vous apporter les commentaires suivants :

- Les impôts des personnes physiques (revenu, fortune, impôt à la source et impôt spécial étrangers) ont augmenté de CHF 121'208.14 par rapport au budget 2024. La variation des décomptes des années antérieures (décomptes ./., acomptes) s'est élevée à CHF 177'445.34 en 2024 contre CHF 434'036.36 en 2023 et CHF 261'567.42 en 2022.
- Les impôts des personnes morales ont augmenté de CHF 10'472.41 par rapport au budget 2024.
- Les recettes extraordinaires (droits de mutations, successions et donations, gains immobiliers) se sont élevées à CHF 263'572.10 contre CHF 360'000.- au budget 2024 et CHF 455'412.60 aux comptes 2023.
- L'impôt sur les divertissements s'est élevé à CHF 386'793.- contre CHF 350'000.- au budget 2024 et CHF 375'849.- aux comptes 2024.
- Les défalcons se sont élevées à CHF 86'427.62 en 2024 contre CHF 31'810.82 en 2023. La provision pour débiteurs douteux s'élève au 31.12.2024 CHF 249'000.-.

La comparaison détaillée des recettes fiscales entre les comptes 2024, le budget 2024 et les comptes 2023 se trouve en page No 20 du préavis municipal No 02/2025 « comptes communaux 2024 ».



Péréquation/cohésion sociale/réforme de la Police

Sur la base du décompte provisoire 2024 établi par le Canton en date du 19.03.2025 ainsi que des différents coûts liés aux dépenses thématiques, nous avons effectué les provisions suivantes afin de couvrir les décomptes définitifs qui interviendront en été 2025 :

- Fonds de péréquation (hors dépenses thématiques) : CHF 119'700.- à recevoir.
- Fonds de péréquation (dépenses thématiques) : CHF 137'700.- à payer. Nous précisons que le retour des dépenses thématiques a été calculé sur un taux de 65% par prudence et non 70% comme les années précédentes. L'année 2024 étant la dernière année pour bénéficier d'un retour, il est fort probable que toutes les communes vont faire des demandes importantes.
- Cohésion sociale : CHF 221'400.- à recevoir.
- Réforme de la Police : CHF 4'800.- à recevoir.

Les décomptes relatifs aux comptes 2023 sont intervenus en juillet 2024, ils présentent les soldes suivants :

- Fonds de péréquation : CHF 190'483.- en faveur du Canton. Lors du bouclage des comptes 2023, nous avons provisionné un montant de CHF 170'500.- à payer.
- Cohésion sociale : CHF 129'201.- en faveur du Canton. Lors du bouclage des comptes 2023, nous avons provisionné un montant de CHF 129'400.- à payer.
- Réforme policière : CHF 3'481.- en faveur du Canton. Lors du bouclage des comptes 2023, nous avons provisionné un montant de CHF 3'500.- à payer.

Ces décomptes ont influencé défavorablement les comptes 2023 de la Commune à hauteur de CHF 19'765.-.

Les comptes de la Commune ont été révisés le 28 avril 2025 par la fiduciaire BDO.

Assainissement des eaux usées – Valeurs communales

Au 31 décembre 2023, la valeur du collecteur à l'actif du bilan des comptes communaux s'élève à CHF 1.00.

Conformément aux directives sur les financements spéciaux (recettes affectées), l'excédent des recettes de la section « 46 réseaux d'égouts, d'épuration » de CHF 31'341.90 a été attribué au fonds de réserve « 9280.46 réserves égouts ».

De plus, nous avons prélevé un montant de CHF 89'498.30 pour couvrir les travaux d'assainissement de l'avenue des Falquières conformément au préavis n° 12/2023.

Le fonds de réserve s'élève à CHF 590'676.22 au 31 décembre 2024.



5. BATIMENTS ET FORETS

5.1 Bâtiments communaux

Bâtiment multi-générationnel

Le préavis relatif au crédit d'apurement pour la construction de ce bâtiment a été déposé au Conseil communal et approuvé en date du 9 septembre 2024.

L'entretien courant a été effectué et le service conciergerie est en charge l'entretien régulier de ce bâtiment.

Chalet Le Grenier

Aucune prestation particulière n'a été réalisée.

Chalet des Chasseurs

Hormis l'entretien courant, aucune prestation particulière n'a été réalisée.

Refuge de Champbabau

Ce magnifique refuge a malheureusement subi un incendie en avril 2023, ayant eu pour conséquence qu'aucune location n'a pu être mise en place depuis. Suite à l'acceptation du préavis 04/2024 en date du 6 mai 2024, les travaux de remise en état après l'incendie ont pu débuter et seront terminés pour le premier semestre 2025.

Kiosque du Port du Clos de Chillon

Pour donner suite aux cambriolages subis en 2023, des systèmes de surveillance et de sécurisation ont été mis en place et ont, à ce-jour, donnés satisfaction.

Bâtiment communal – Collège

Suite au départ de l'OROSP (orientation scolaire), les classes du 1^{er} étage ont été attribués aux écoles de Veytaux-Montreux pour l'ouverture de classes spécialisées (PPLS). De petits travaux d'adaptation des classes ont été exécutés par nos services. D'autres travaux, plus conséquents, devraient être engagés entre 2025 et 2026, si ces classes spécialisées sont pérennisées.

Durant l'année 2024, l'administration communale a été cambriolée à deux reprises durant des week-ends. Des travaux de sécurisation et de renforcement des fenêtres seront effectués en 2025.

L'entretien courant a également été réalisé.

Auberge de Sonchaux

L'entretien courant a été réalisé. Des demandes d'offres ont été lancées afin de pouvoir réfectionner la toiture. Un préavis devrait être déposé dans le courant de l'année 2025.

Autres bâtiments communaux

Les autres bâtiments/chalets communaux sont régulièrement entretenus.



Cultes – Chapelle

Fréquentation de la Chapelle

Pour l'Eglise évangélique réformée du Canton de Vaud, l'utilisation de la chapelle s'est répartie comme suit durant l'année 2024 :

- 10 services religieux (dimanche)
- 1 veillée de Noël (24 décembre)
- 8 services funèbres (1^{er} et 12 février, 23 mars, 30 avril, 28 juin, 30 juillet, 22 novembre et 10 décembre)
- aucun baptême - aucun mariage.

Paroisse catholique de Villeneuve-Veytaux

Des travaux de peinture ont été effectués sur l'église, ces derniers ont engendrés un léger dépassement du budget établi.

Pour rappel les coûts de fonctionnement de la paroisse sont partagés entre les deux communes ; 2/11 pour Veytaux et 9/11 pour Villeneuve.

5.2 Forêts

Activités de l'équipe forestière communale

Les activités de l'équipe des forêts en 2024 se décomposent comme suit :

Activités	2024	2023	2022
Forêts <i>coupes, sylviculture, plantations, bois de feu, sentiers pédestres, chemins forestiers, entretien des filets de protection, formation...</i>	3'068.25h	3'329.00h	3'722.00h
Projet sylvicole	104.75h	1'064.75h	1'462.75h
Pâturages <i>débroussaillage, clôtures, bassins...</i>	20.75h	28.75h	45.75h
Chalets et refuge <i>construction, entretien, confection de tavillons...</i>	1'190.75h	994.25h	548.75h
Routes <i>entretien courant, fauchage, débroussaillage...</i>	466.75h	65.5h	41.00h
Voirie, parcs et jardins <i>abattages hors forêts, déneigement, bâtiments, entretien divers...</i>	214h	223.75h	380.00h
TOTAL	5'065h	5'706h	6'200.25h

Pour équilibrer les heures effectuées dans le cadre de la convention de collaboration entre la Commune de Veytaux et celle de Villeneuve, en 2024, 217 heures de travail d'ouvriers qualifiés seront portées au passif de la Commune de Veytaux. Elles seront compensées en 2025.

Coupes de l'année 2024

La possibilité fixée par le plan de gestion des forêts de 2020 est de 1800m³/an pour les forêts propriété de la commune de Veytaux et de 100m³/an pour les forêts privées :



Exploitation annuelle	2024	2023	2022	2021	2020
Coupes des projets sylvicoles	831m ³	849 m ³	1'496 m ³	1'569 m ³	2'106 m ³
Coupes forcées	104m ³	55 m ³	30 m ³	10 m ³	40 m ³
Coupes de bois normales	36m ³	25 m ³	36 m ³	30 m ³	46 m ³
TOTAL <i>Total avec privés et Etat de Vaud</i>	971m³ <i>1'080m³</i>	929 m³ <i>1'175m³</i>	1'562 m³	1'609 m³	2'192 m³

Le volume indiqué est approximatif car les bois sont en cours de commercialisation et certains se trouvent encore en forêt, sous la neige. Les montants indiqués sont basés sur le résultat des martelages.

L'équipe des forêts de la Commune de Veytaux a coupé 244m³ de bois, le solde des abattages et de débardages sont confiés à des entreprises privées.

Des travaux de mise en ordre seront effectués dès la fonte des neiges, au printemps 2025.

Projets sylvicoles 2020-2024, préavis No 18/2019



Coupes projet sylvicole 2024 préavis No 18/2019

Lieu	Volumes
Coupe Ligne haute tension CFF tracteur	104m ³
Coupe Raveyres câblée	278m ³
Coupe Malajoux câblée	449m ³
Total estimé propriétés de la commune de Veytaux	831m³

Les coupes câblées ont pour objectif de créer des ouvertures dans les peuplements pour rajeunir la forêt de protection sur de longues distances à partir de la route à l'aide d'un téléphérique forestier provisoire.

Les coupes débardées par hélicoptère sont réalisées dans les endroits trop raides pour la mise en place d'un câble ou pour des interventions difficiles ou ponctuelles.

Les travaux réalisés à l'aide d'un tracteur avec grue se situent dans les abords immédiats des routes.



La coupe pour la ligne haute tension à Champbabau a été financée par les CFF.

Coupes forcées

L'impact du réchauffement climatique sur la forêt se fait sentir. Plusieurs foyers de bois bostrychés ont nécessité une intervention. Les sapins blancs qui poussent sur les secteurs rocheux sèchent. Ceux qui présentent un danger pour les infrastructures où les personnes sont évacuées.

Coupes forcées 2024

Coupe châblis divers	104 m ³
Total	104 m³

Coupes normales

Coupes normales 2024

Coupe sous Auberge de Sonchoux	36m ³
Total	36m³

Plantations

En raison d'un manque de personnel, en 2024, il n'y a pas eu de plantations. Les surfaces à planter 2024 seront réalisées en 2025.

Soins culturaux

L'équipe des forêts a effectué des travaux de lutte contre le buddleia sur plusieurs foyers. Cette plante envahissante colonise les ouvertures réalisées par les coupes, empêchant l'installation du rajeunissement naturel attendu.

Des fauchages de plantation ont été effectués sur une surface d'environ 3'900m².

Filets de protection contre les chutes de pierres et de blocs – Entretien des ouvrages

Le garde forestier a effectué la tournée de surveillance annuelle ainsi que des observations régulières.

Des entreprises privées ont effectué des purges de blocs sur le chemin du Confin du Renard ainsi que dans les filets. Des blocs en forêt ont dû être stabilisés.

La Municipalité a présenté au Conseil communal le préavis 06/2024 « Demande d'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif CHF 3'312'540.45 TTC au maximum, pour couvrir le renouvellement de la mise en conformité des ouvrages de protection contre les chutes de pierres et de blocs ainsi que la création d'un chemin forestier au lieu-dit « Les Evuez » » accepté en date du 6 mai 2024.

La mise à l'enquête des filets de protection a été acceptée par le Canton. La mise à l'enquête de la piste a été préavisée favorablement par le canton moyennant des conditions très restrictives. Afin de pouvoir débiter les travaux, la Municipalité a mandaté un bureau spécialisé afin d'adapter le projet aux conditions imposées par le canton.

Entretien du patrimoine, des routes, des chalets d'alpages et sentiers

Routes de montagne et chemins forestiers

L'entretien courant des routes forestières a été effectué, notamment le nettoyage des renvois d'eaux et des rigoles, ainsi que plusieurs épierages des routes après les orages.



Les travaux de réalisation du préavis d'entretien de la desserte forestière (01/2022 - Octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif pour couvrir les frais liés à l'entretien et à la sécurisation des routes forestières), accepté par le conseil communal a été clôturé.

La Municipalité a déposé au Conseil communal le préavis 19/2024 « Octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 626'631.- TTC pour couvrir les frais liés à l'entretien et à la sécurisation des routes forestières (phases 2 et 3 des travaux) » accepté en date du 9 décembre 2024.

Le caisson prévu dans le préavis No 11/2023 « Entretien d'urgence de la route Caux-Sonchaux » a été réalisé par l'équipe des forêts pour stabiliser un glissement de terrain au lieu-dit Liboson d'Enbas.



Entretien de chalets, refuges et bâtiments

La Municipalité a déposé au Conseil communal le préavis 04/2024 « restauration du refuge de Champbabau suite à l'incendie survenu en avril 2023 », accepté en date du 6 mai 2024.

L'équipe des forêts a fourni et posé les bardeaux en mélèze sur le refuge de Champbabau. Les autres travaux ont été confiés à des entreprises privées.





Le bassin a été remplacé par une structure en mélèze au chalet de Sonchaux.

Sentiers pédestres, accueil en forêt

Les deux passages pour l'entretien annuel sur les 21 km de sentiers ont été effectués. Le premier pour l'ouverture et le piochage, et le second pour le fauchage. De plus, quelques aménagements ponctuels ont été réalisés. 896.25heures de travail ont été effectuées.

Suite à des chutes de pierres, une partie des barrières du sentier Sonchaux-Rochers de Naye ont été remises en état par l'équipe des forêts. Ce chantier se prolongera en 2025. La Commune de Villeneuve participe également à la réalisation de ces travaux.

Des aménagements ont été réalisés sur le parcours vita



L'équipe des forêts a posé deux panneaux d'informations aux Rochers-de-Naye



PNR (Parc Naturel Régional Gruyère Pays-d'Enhaut)

Monsieur le Conseiller municipal, Igor Rinaldi, représente la Commune au sein du Conseil du Parc Naturel Régional Gruyère Pays-d'Enhaut. Pour sa part, le garde forestier est membre du Comité. Le temps consacré à cette activité par le garde forestier est réparti entre les trois partenaires du triage (Commune de Veytaux, Commune de Villeneuve et le Canton). Cette présence nous permet d'être actifs dans la réalisation des divers projets qui touchent notre territoire.

En 2024, le parc a financé les intervenants d'une formation sur la biodiversité en forêt suivi par le personnel forestier communal. Les stagiaires du parc ont quant à eux terminé le relevé des arbres remarquables de la commune de Veytaux. De plus, une action en faveur d'hirondelles des fenêtres a été menée en collaboration avec la commune pour évaluer et renforcer les colonies existantes.

Châtaigneraie de Champbabau

Les travaux d'entretien courant comme le fauchage et le soufflage des feuilles ont été réalisés par le personnel du Service Voirie et Espaces verts sur une surface d'environ 27'700m².

Commission intercommunale de sécurité « avalanches »

L'hiver dernier a été relativement calme en raison du faible enneigement. La commission a siégé par deux fois afin d'assurer la communication entre les membres. Créée en 2022, la communication interne de cette jeune commission s'est pérennisée durant l'année écoulée afin de pallier aux problématiques de sécurité durant la période hivernale.

Récolte des châtaignes 2024

La vente de châtaignes, au moyen de castagnomats, a permis d'encaisser la somme de CHF 791.60 (CHF 1'865.70 en 2023). Cette différence s'explique notamment par la présence de nombreux sangliers, le surveillant de la faune a été contacté. Le prix du kilo de châtaignes a été maintenu à CHF 3.00 pour les non-résidents et gratuit pour les Veytausiens.

Autres réalisations

Les estacades en bois du port de Veytaux ont été remplacées.

La barrière en métal sur le petit pont des quais de Chillon a été remplacée par une barrière en mélèze.



Equipe des forêts

Le projet de fusion entre les communes de Veytaux et Montreux n'ayant pas abouti, l'équipe des forêts Veytaux-Villeneuve poursuit sa collaboration.

La commune de Villeneuve a acquis un tracteur forestier, une remorque et une épareuse. Cette machine pourra être utilisée par la commune de Veytaux. Un tarif d'utilisation a été convenu entre les Municipalités de Veytaux et Villeneuve.



L'équipe des forêts a suivi une formation d'une demi-journée sur la biodiversité de montagne. Au menu : Lichens et oiseaux forestiers. La formation a été financée par le Parc Naturel Gruyère Pays-d'Enhaut.

L'année 2024 a été marquée par des absences au sein de l'équipe des forêts :

- Le collaborateur arrêté dans son travail à cause d'un accident professionnel dans une coupe de bois fin 2023 a repris son activité à 100% en juin 2024.
- Un collaborateur rencontre actuellement des problèmes de santé dus à son activité professionnelle. Afin de garantir la réalisation des travaux d'entretien, la Municipalité a décidé d'engager un nouveau forestier-bûcheron.

L'apprenti de 2^{ème} année est passé en troisième.

6. URBANISME – TRAVAUX

6.1 Police des constructions

Demandes d'autorisation de construire/transformer – avis d'enquête

15 demandes d'autorisation sont parvenues au greffe municipal en 2024, dont :

- **3** demandes concernant des travaux de minime importance. Pour mémoire, ces projets ont été réglés en appliquant l'art. 111 LATC (Loi du 4 décembre 1985 sur l'aménagement du territoire et les constructions). Ils ne sont pas soumis à l'enquête publique ;
- **5** demandes non soumises à l'enquête publique ;
- **7** demandes soumises à l'enquête publique qui ont eu pour objet :
 - Réaménagement de la place de jeux du They



- Surélévation de la toiture, transformations intérieures, création d'un 2e logement, installation d'une pompe à chaleur air-eau, pose de panneaux solaires photovoltaïques
- Changement d'affectation d'un appartement loft de 1,5p en logement de vacances
- Isolation du bâtiment, construction d'une terrasse, agrandissement de la terrasse existante et installation d'une piscine enterrée
- Pose d'isolation périphérique
- Rénovation lourde et aménagement d'un grenier
- Modification d'un projet CAMAC - Agrandissement du sous-sol et rehaussement du bâtiment

Depuis la pandémie de COVID-19, le canton a mis en place la transmission des documents par voie numérique uniquement.

CAMAC (Centrale des autorisations en matière de construction) – statistiques

Chaque trimestre, la Commune doit participer à la statistique de la construction établie par la CAMAC. Les informations transmises permettent de mettre à jour le RCB (Registre Cantonal des Bâtiments).

RCB (Registre Cantonal des Bâtiments)

Le RCB répertorie l'ensemble des bâtiments et des logements de chaque commune du Canton. Il contient les données de base de chaque bâtiment (le numéro de la parcelle, le numéro ECA, l'adresse du bâtiment, sa localisation, l'année de sa construction/rénovation, le nombre d'étages et le système de chauffage, etc.), ainsi que quelques données sur les logements (le nombre de pièces, la surface du logement, etc.).

Le RCB joue un rôle central dans le cadre de la LHR (Loi sur l'Harmonisation des Registres). En effet, chaque personne inscrite dans le registre du contrôle des habitants se voit attribuer un identificateur fédéral de bâtiment (EGID) et un identificateur fédéral de logement (EWID). Pour ce faire, il est impératif que toutes les Communes vaudoises procèdent à l'apurement et à la mise à jour régulière du registre.

CORAT RIVIERA (Commission consultative régionale pour l'aménagement du territoire) Vevey-Montreux

La CORAT RIVIERA a pour mission d'étudier les problématiques d'aménagements du territoire qui concernent l'ensemble de la région. Selon les objectifs définis par les municipalités et l'importance des dossiers à traiter, la CORAT peut désigner des groupes de travail spécifiques chargés du suivi de ces dossiers. Le cas échéant, ces groupes peuvent recourir aux avis et prestations d'un-e consultant-e extérieur-e. Les membres de la CORAT sont régulièrement informé-e-s des démarches entreprises par les groupes de travail et de l'avancement des mandats qui leur ont été confiés lors des réunions de la commission plénière.

La CORAT s'est réunie à cinq reprises en 2024, en février, mars, mai, septembre et novembre. Deux grands points ont été abordés de manière systématique lors de ses séances :

- L'Agglomération Rivelac et le suivi des procédures relatives au projet d'agglomération de 5e génération (PA5) et plan directeur intercommunal vaudois (PDI), ainsi que la Stratégie régionale de gestion des zones d'activités (SRGZA) ;
- Les dossiers communaux à incidence régionale et en particulier l'interface gare de Vevey.

Parmi les autres sujets traités ponctuellement, deux d'entre eux sont également d'importance et ont fait l'objet d'une présentation particulière, soit le plan de mobilité interentreprises et la stratégie cantonale vélo – Horizon 2035.



Agglomération Rivelac

En 2024, les deux principaux dossiers menés par Rivelac, à savoir le Plan directeur intercommunal – Projet d'Agglomération de 5e génération (PDI-PA5) ainsi que la Stratégie Régionale de Gestion des Zones d'Activités (SRGZA) se trouvaient en phase de consolidation (environ 90 séances rien que pour le PDI-PA5). Une première phase de consolidation a été menée en collaboration avec les communes. Par la suite, après la phase d'examen préalable cantonal (concernant le PA et la SRGZA), les deux dossiers ont soumis à l'ensemble de la population dans le cadre de leurs consultations publiques respectives, qui se sont déroulées à l'automne.

Ces projets ont été présenté lors de séances publiques, voire de présentations dans les organes délibérants des communes concernées pour le PDI-PA5. Ces présentations ont également bénéficié d'une couverture médiatique relativement large. Il convient de noter que pour le PDI-PA5, seul le Projet d'Agglomération a été soumis en consultation à ce stade, la consultation publique relative au PDI interviendra dans un deuxième temps.

Parallèlement, le bureau technique d'agglomération a été réorganisé suite au départ de sa directrice au printemps. Un fonctionnement plus horizontal a été adopté, avec la coordination du bureau assurée par M. Johan Grossmann.

Plan d'Affectation communal (PACom)

En janvier 2024, une séance de coordination a eu lieu avec les services de l'Etat ainsi que notre mandataire. Lors de cette dernière, il a été discuté des petites adaptations et modifications à apporter au projet soumis. Par la suite, ces modifications ont été effectuées par notre mandataire.

La mise à l'enquête du PACom a été provisoirement suspendue, comme expliqué par la Municipalité lors des séances du Conseil, ceci dans l'attente de l'exécution des ouvrages par pierres qui permettront de sécuriser le secteur « Grandchamps » du risque de chutes de pierres et de blocs et ainsi éviter un dézouage forcé. La mise à l'enquête devrait être faite d'ici la fin de la législature.

Commission de salubrité

La commission de salubrité incorpore ou restreinte a procédé au cours de cette année à 7 contrôles de la bonne exécution de travaux annoncés.

La commission se composait des membres suivants :

Président	:	M.	Ludovic	SHERIF	Conseiller municipal
Vice-président	:	M.	Guy	TARONI	Géomètre
Membres	:	M.	Daniel	DE JOFFREY	Maître ramoneur
		M.	Nicolas	GUDET	Architecte
		M.	Wilfried	LEROY	SIGE
		Dresse	Cécile	BESSON DUVANEL	Médecin, sous réserve
		M.	Jean-François	PETIGNAT	Ingénieur, sous réserve

Commission de l'urbanisme

La commission de l'urbanisme s'est réunie une fois au cours de l'année 2024 pour l'examen de projets de construction transmis par la Municipalité.

La commission se composait des membres suivants :

Président	:	M.	Guy	TARONI	Géomètre
Membres	:	M.	Joël	BRÖNNIMANN	Architecte



M. Xavier DELGADO Architecte
M. Alexandre REPETTI Urbaniste
M. Jean-François PETIGNAT Ingénieur

Représentant de
la Municipalité : M. Ludovic SHERIF Conseiller municipal

M. Jean-François Petignat, après de nombreuses années au service de notre belle Commune, a donné sa démission des deux commissions susmentionnées, ceci en fin d'année 2024. Il est, à ce jour, pas prévu de le remplacer pour la fin de la législature.

Inspectorat des chantiers

L'inspectorat des chantiers, sous contrat de travail avec la Commune de Vevey, exerce son activité pour l'ensemble des Communes du district selon une convention intercommunale.

Dans ce cadre, 1004 contrôles de sécurité publique et de sécurité au travail ont été effectués au cours de l'année 2024, soit :

	2024	2023	2022	2021	2020	2019	2018	2017
Veytaux	15	23	29	50	43	52	48	47
Total	1004	1003	1097	1'615	1'510	1'630	1'552	1'479

L'Inspectorat des Chantiers de la Riviera (ci-après ICR) a fait 1'004 contrôles de chantiers sur l'année civile 2024, sur l'ensemble des communes partenaires, dont 15 sur la commune de Veytaux, et 7'012 actions administratives, que sont les validations pour les autorisations de fouilles, le dépôt sur le domaine public et autres démarches tel que les autorisations pour les grues, les échafaudages et le travail avec hélicoptère.

Pour rappel, des améliorations administratives en ligne avaient été mises en place afin de faciliter les différentes démarches tant pour les requérants que pour l'ICR (exemples : l'avis d'ouverture des chantiers, l'avis de pose d'un échafaudage, les demandes d'autorisation de transport par hélicoptère pour les chantiers). Il est à noter qu'à la suite des prévisions alarmistes concernant l'approvisionnement énergétique du pays, bon nombre de propriétaires ont procédé à des travaux d'amélioration de leur chauffage (PAC) et de la pose de panneaux photovoltaïques. Ce qui a principalement occupé le préposé à l'ICR a été les nouvelles constructions, 11 pour Veytaux.

En outre, l'ICR a autorisé des vols par hélicoptère pour les besoins d'un chantier inaccessible par d'autre moyen.

6.2 Développement durable

Suite à l'adoption par le Conseil communal de la création d'un fonds pour le développement durable, entré en vigueur le 1^{er} janvier 2013, la Municipalité a accordé, en 2024, trois subventions pour la pose de panneaux solaires photovoltaïques, d'un montant total de CHF 6'750.00 (en 2023, une subvention, d'un montant total de CHF 2'250.00 avait été versée).

6.3 Service des travaux

Quai

L'étude pour la réfection des quais est en cours depuis juin 2024.



Abords du kiosque :

- Augmentation de l'ampérage du tableau électrique pour les manifestations des jeudredis et pose d'une prise sur le candélabre existant et d'un projecteur avec capteur de mouvement.

Rive du lac

Le préavis 11/2024 relatif à la pose d'enrochement a été accepté et les travaux ont été effectués fin novembre 2024.

Une bouée, au ponton visiteur, a été changée.

Entretien des routes

Préavis No 01/2022 relatif à l'entretien et la sécurisation des routes forestières (phase 1) : Il a fallu deux années et demi pour mettre en œuvre et finaliser, à fin 2024, les travaux prévus dans le cadre de ce préavis. Nous avons rencontré des problèmes avec la Commune de Villeneuve, propriétaire de la route de Chaude, qui refusait le dépassement de tonnage des véhicules nécessaires au travaux. Plusieurs semaines de négociations ont été nécessaires afin de trouver un compromis. Une partie des transports se sont donc effectués depuis Montreux, par la route du Caux-Sonchaux.

Préavis No 07/2023 relatif à la réfection du chemin du Scex, du mur de soutènement et de l'éclairage public : les travaux se sont déroulés selon le programme établi.



Préavis No 12/2023 relatif aux travaux sur l'avenue des Falquières : dans l'ensemble, les travaux se sont bien déroulés. L'étroitesse de la route et le nombre important de canalisations, tubes et raccords existants ont causés bien des questionnements et des tracasseries aux différents intervenants et à l'entreprise de génie civil. L'expérience de chacun et leur qualité professionnelle ont été primordiales pour le bon déroulement de ces travaux. Dans le cadre de ces travaux, une borne hydrante a été remplacée, les raccords d'une autre borne ont été changés et une chambre compteur pour la fontaine de la place de ping-pong a été créée. Ces travaux n'étaient pas prévus dans ce préavis. La compétence municipale en matière de dépense a été utilisée.





Autres travaux sur les routes : changement d'une barrière à Plan-Manon



Escaliers de la gare : le traitement des fers à béton sous l'escalier et divers rebouchages ont été nécessaires pour la sécurisation.

Petit-Veytaux : pose d'une sécurité et d'un champ frein contre les crues, demandées par le Canton, pour préserver le bâtiment multigénérationnel. Ceci a permis de réduire la bosse sur le trottoir à la hauteur du They 3.



Réfection de l'étanchéité des dalles en béton derrière l'arrêt de bus « gare » côté lac.



Edicules publiques

Rue de la Gare : une intervention d'urgence a été faite sur les canalisations. Une réfection partielle a été effectuée suite à un affaissement de la conduite. Des interventions de débouchages sur ces installations sont fréquentes dû à la malveillance de certains.

Eclairage public

- Chemin des Viaducs : création de deux points lumineux
- Plan-Manon : mise en LED de 9 luminaires
- Chemin du Scex et Avenue des Falquières : travaux selon préavis No 07/2023 et 12/2023

7. TRANSPORTS

CGN (Compagnie Générale de Navigation sur le Léman)

Nous mettons à disposition de notre population des cartes journalières 1^{ère} classe adulte pour le prix de CHF 45.00, et au prix de CHF 22.50 pour les détenteurs d'un abonnement demi-tarif et les enfants.

En 2024, 1 plein-tarif et 10 demi-tarifs ont été vendus au greffe (contre 2 plein-tarifs et 47 demi-tarifs en 2023). Pour rappel, la CGN ne reverse aucune commission aux Communes.

Bus du Petit Prince

Le Petit Prince est le service de bus nocturnes. Il est composé des lignes N290, N291, 213 et 216.

Les bus nocturnes circulent les vendredis et samedis soir, ainsi que les veilles de jours fériés. Durant le pont de l'Ascension, les bus circulent tous les soirs.

Pour plus de renseignements, vous trouverez le rapport des VMCV sur le site internet <https://www.vmcv.ch/fr/page/rapports-de-gestion>.

Transports publics VMCV SA (VMCV)

Même si sa part a baissé en 2024, comme les années précédentes, la répartition du déficit de la ligne 201 reste proportionnellement trop lourde pour Veytaux, victime d'une clef de répartition inadéquate.

Pour rappel, l'accord donné par Veytaux en 2013 pour une clef de répartition au prorata par habitant (1/3) et kilomètres parcourus (2/3), si elle était inégale déjà à l'époque, débouche maintenant sur une charge qui n'est plus acceptable depuis plusieurs années.

Les tractations pour changer cette clé de répartition sont en cours et prennent du temps. La révision d'une telle clé entre des communes reste toujours extrêmement difficile. Toutefois, des propositions devraient être faites par le SAI dans le courant de l'année 2025 en accord avec la Conférence de Transports Publiques de la Riviera et la CSD.

8. ECOLES – INSTRUCTION PUBLIQUE

8.1 Etablissement primaire et secondaire de Montreux-Est

Bureau communal des écoles (BCE)

Par courrier du 26 octobre 2018, la Direction générale de l'enseignement obligatoire du Canton (DGEO) a abrogé la convention Commune-Canton qui réglait la gestion des tâches administratives communales effectuées par les établissements scolaires. La Commune de Montreux a mis en place un service



"Cohésion sociale, Familles et Jeunesse à Montreux (SFJ)" et a ouvert un Bureau communal des écoles (BCE), avec lequel le greffe municipal traite régulièrement pour les questions liées aux élèves veytausiens.

Transports scolaires

La prestation de transports scolaires réguliers a été assurée par les VMCV, en 2024. Par transports scolaires réguliers, il faut entendre les courses planifiées à même les horaires scolaires comme les déplacements à la piscine de la Maladaire, au stade de la Saussaz ou pour l'école à la forêt.

La Commune de Veytaux prend à sa charge les abonnements pour les élèves dont le trajet à pied entre le domicile et l'école est supérieur à 2,5 km, conformément à la Loi sur l'enseignement obligatoire (LEO) et à son règlement d'application (RLEO).

Devoirs surveillés

Les devoirs surveillés sont facultatifs et sur inscription. Ils sont organisés pendant la pause de midi principalement, et après la fin de l'école l'après-midi dans certains collèges. Il n'y a pas de période de devoirs surveillés les mercredis et vendredis (au primaire).

En 2024, les devoirs surveillés ont été gérés par le Bureau communal des écoles (BCE) via la plateforme www.monenfant.ch et au total 70 (76 en 2023) périodes hebdomadaires d'une heure sont offertes aux élèves de la 4^e à la 11^e HarmoS assurant un service dans tous les collèges de Montreux et de Veytaux.

Camps

Trois semaines de camps de vacances ont été organisées durant le mois de juillet à Champéry par la Fondation Jolimont. La gestion des inscriptions et de la facturation est assurée par la SFJ.

La Direction de la Cohésion sociale, familles et jeunesse a organisé des camps de jour aux centres de loisirs « La Virgule » et « Le Point ». Les camps se sont déroulés durant les vacances scolaires des Relâches, de Pâques et d'automne. Durant les camps de jour, les centres ont accueilli une moyenne de 60 enfants par jour.

Conseillère Ecole-Famille

Chaque établissement dispose de sa conseillère sociale école-famille qui dépend du Bureau communal des écoles. Celle-ci intervient à la demande des directions, des enseignants, des infirmières scolaires et des Services de Psychologie, Psychomotricité et Logopédie en milieu Scolaire (PPLS), mais également sur sollicitation directe des familles.

Les problématiques rencontrées sont : la souffrance des élèves dans leur milieu scolaire et/ou familial, les difficultés éducatives, sociales et/ou administratives des familles, le décrochage scolaire, etc.

Les conseillères sociales école-famille s'inscrivent dans le dispositif offert par chaque établissement aux familles.

Service de santé scolaire

Le service de santé scolaire est assuré en collaboration avec le médecin scolaire. Il assure le suivi d'élèves aux besoins de santé particuliers. Il permet aux élèves et à leurs familles d'en parler et d'avoir un espace d'écoute et de conseils. Ce service est aussi très actif dans la prévention et la promotion de la santé au quotidien.



8.2 CET (Conseil d'Établissements Montreux-Veytaux)

Le CET a été formé au moment de la disparition des commissions scolaires, pour créer une nouvelle interface indispensable à l'insertion de l'école dans la vie locale. Dans cette perspective, le CET veille à favoriser l'échange d'informations et de propositions entre les autorités locales, la population, les parents, les élèves, les enseignants et le Conseil de direction.

En outre, il permet une collaboration étroite avec le Conseil de direction dans les domaines relevant de la compétence des Communes, en particulier pour la mise en œuvre de décisions touchant à la vie de l'établissement.

Rôle du CET

Régi par la LEO (Loi sur l'Enseignement Obligatoire) et un règlement spécifique, l'un des rôles essentiels du CET est d'appuyer la direction, les enseignants et les autorités dans l'accomplissement de leur mission. Dans cette perspective, il favorise l'échange d'informations et de propositions entre les différents partenaires concernés.

Il peut notamment proposer des mesures en matière de prestations communales, comme les transports, les réfectoires, l'accueil des écoliers ou les devoirs surveillés.

Il peut également se prononcer sur les programmes d'activités culturelles et sportives ou donner un avis quant aux projets de constructions ou transformations de locaux scolaires.

Composition du CET

Représentantes des autorités communales de Veytaux :

- Mme Christine CHEVALLEY, Syndique de Veytaux, en charge des écoles, vice-Présidente ;
- Mme Alexandra RAMSER, Conseillère communale à Veytaux.

Ce Conseil est également composé de :

- représentants des autorités communales de Montreux ;
- représentants des parents d'élèves fréquentant les établissements ;
- représentants des professionnels actifs au sein des établissements ;
- représentants des milieux et organisations concernés par la vie des établissements.

Le Conseil d'établissements Montreux-Veytaux (CET) s'est réuni à 3 reprises en 2024 (4 en 2023).

Dans le cadre des activités du Conseil d'établissements Montreux-Veytaux (CET) et en plus de son rôle d'espace d'échanges et de discussions pour les partenaires du milieu scolaire, le CET a traité, en 2024, les dossiers suivants :

- Présentation du TSHM (Travailleur social hors murs)
- Congés Joker
- Organisation des camps
- CartoRiviera
- Projet Quarto
- Relation CET et le conseil des délégué-e-s

Les procès-verbaux des séances figurent sur le site de la Commune de Montreux : www.montreux.ch



Etablissements primaires et secondaires de Montreux-Ouest et de Montreux-Est

Le fonctionnement pédagogique et organisationnel de l'école vaudoise en matière d'enseignement, de grille-horaire, d'enclassement ou de programme scolaire, est placé sous la responsabilité cantonale, via le Département de l'enseignement et de la formation professionnelle (DEF). Les directeur·trice·s, les enseignant·e·s et le personnel administratif sont des collaborateurs cantonaux.

Seules les activités extra-scolaires (activités culturelles ou sportives, camps, ...), l'encadrement en dehors des cours (devoirs surveillés, restaurant ou accueil de midi) et la logistique (gestion des bâtiments, transports des élèves) sont de compétence communale. Ce rapport ne présente donc que les tâches relevant exclusivement de la responsabilité de la Commune.

8.3 APEMS (Accueil Pour Enfants en Milieu Scolaire) de Veytaux

Notre APEMS accueille les élèves des collèges de Veytaux et de Collonge de 12h00 à 14h00, 4 jours par semaine, dans les locaux du bâtiment multi-générationnel depuis 2023, et permet de répondre aux besoins des familles dont les parents travaillent. Les élèves de Collonge effectuent les trajets avec une accompagnante. Le même service leur est offert en début d'après-midi pour rejoindre les écoles. Ils prennent le repas et font ensuite des activités (bricolage, jeux, etc.).

Les repas sont labellisés « Fourchette Verte Junior », afin de répondre à des critères de nutrition stricts et sains pour la santé des enfants.

La Commune de Montreux assure la complète gestion de ce service et applique, pour la Commune de Veytaux également, une facturation des repas selon le revenu des parents. La Commune de Veytaux a décidé de maintenir le prix du repas à CHF 12.50/jour aux enfants veytausiens (quel que soit le revenu des parents) et de leur rembourser la différence, sur présentation des récépissés de paiement.

Sur l'année 2024, 47'360 (44'548 en 2023) repas ont été servis sur 151 (148 en 2023) jours d'accueil, pour une moyenne de 313 (301 en 2023) repas par accueil. 33 inscrits pour Veytaux en 2024 (32 en 2023).

Sur l'année 2024, la fréquentation de l'APEMS a été de 30% par les écoliers veytausiens et de 70% par les écoliers montreusiens, représentant ainsi 3'627 repas servis en 2024, contre 3'569 repas en 2023.

8.4 REME (Réseau Enfance Montreux & Environs)

Font partie du réseau les Communes de Montreux et de Veytaux, la Fondation d'Accueil Collectif de la petite Enfance de Montreux et Environs (FACEME), la Structure d'accueil familial de jour et les Jardins d'enfants de Montreux. Ces deux dernières entités sont entièrement de compétence communale.

Le REME bénéficie des subventions annuelles de la Fondation pour l'accueil de jour des enfants (FAJE) et des communes de Montreux et de Veytaux, par convention, basées sur les données budgétaires de chaque structure et les objectifs annuels de développement du réseau.

Font partie du réseau les communes de Montreux, Veytaux, la Fondation d'accueil collectif de la petite enfance de Montreux et environs (FACEME), la Structure d'accueil familial de jour (SAFJ) et les Jardins d'enfants de Montreux (JEM). Ces deux dernières entités sont sous gestion communale.

La structure de coordination d'accueil familial de jour de Montreux et Veytaux compte, à fin 2024, 40 accueillants en milieu familial (AMF) (42 en 2023). 314 (306 en 2023) enfants ont été placés pour 195'261 (217'346 en 2023) heures de gardes effectuées en 2024.

Les salaires d'encadrement sont partiellement subventionnés par la Fondation pour l'accueil de jour des enfants (FAJE).



8.5 Halte-Jeux « Le Toboggan »

La halte-jeux de Veytaux accueille les enfants dès 30 mois, trois jours par semaine, les mardis, jeudis et vendredis, de 08h45 à 11h45.

Cette structure est une association de la Commune, qui ne fait pas partie du REME (réseau enfance Montreux et environs). Il est à relever que cet accueil répond toujours à un réel besoin notamment en cas de dépannage.

Durant l'année 2024, une moyenne de 8 enfants répartis sur les 3 matinées et encadrés par Mme Peccora ont bénéficiés de cette structure.

A la fin de l'année, une demande de renouvellement de l'autorisation d'exploiter a été soumise à l'Office de l'accueil de jour des enfants (OAJE). Cette dernière a été accordée pour une durée de 5 ans.

8.6 Passeport Vacances

D'un commun accord avec la Commission d'organisation du Passeport vacances, il a été décidé de pérenniser la version pilote du Passeport Vacances durant les sept semaines des vacances scolaires, à raison de deux jours par semaine. Ce dernier était proposé aux enfants scolarisés à Montreux et Veytaux aux enfants scolarisés à l'école publique ou privée, dont au moins un parent est domicilié sur le territoire des communes participantes (Montreux, Chessel, Noville, Rennaz, Roche, Villeneuve et Veytaux).

Du 2 juillet au 15 août 2024, 20 activités ont été mises sur pied pour un total de 800 places. Les 184 jeunes participants furent ainsi accompagnés et sous la responsabilité des guides, ainsi que de moniteurs engagés. A noter que le taux d'occupation pour cette édition était de 89.97 %.

9. PREVOYANCE ET AIDES SOCIALES

ARAS Riviera (Association Régionale d'Action Sociale Riviera)

L'ARAS Riviera est une Association de Communes au sens des articles 112 à 127 de la Loi sur les Communes du 28 février 1956. Elle est régie par des statuts du 1^{er} janvier 2007.

Les 9 Communes de la Riviera, ainsi que les 4 Communes du Cercle de St-Saphorin, sont membres de l'ARAS Riviera :

- Blonay-St-légier
- Chardonne
- Chexbres
- Corseaux
- Corsier-sur-Vevey
- Jongny
- La Tour-de-Peilz
- Montreux
- Puidoux
- St-Saphorin
- Rivaz
- Vevey
- Veytaux

L'Association a deux buts principaux auxquels les 13 Communes participent :

- l'application de la LASV (Loi sur l'Action Sociale Vaudoise) du 2 décembre 2003 ;
- l'application du RAAS (Règlement du 28 janvier 2004 sur les Agences d'Assurances Sociales).

Le CSR (Centre social régional) basé sur 2 sites : Vevey et Montreux, a pour mission de :

- recevoir toute personne désirant une aide, une information ou un conseil et l'orienter, le cas échéant, vers les services compétents ;



- évaluer le droit au RI (Revenu d'insertion) et verser les prestations financières correspondantes ;
- proposer un appui social, c'est-à-dire une aide personnalisée en fonction des besoins du bénéficiaire ;
- soutenir les personnes en difficulté vers une réinsertion sociale et/ou professionnelle.

Les AAS (Agences d'Assurances Sociales) situées sur quatre sites (Blonay-St-Légier, Chexbres, La Tour-de-Peilz et Montreux) renseignent et orientent les habitants des Communes qui leur sont attachées, pour toutes les questions concernant leurs droits et leurs obligations en matière d'assurances sociales. Il est à relever que notre Commune est rattachée à l'Agence de Montreux.

Le financement des ARAS est cantonal. Seuls les buts optionnels relèvent de choix communaux et sont financés par les Communes membres. Les buts optionnels de l'ARAS Riviera, auxquels toutes les Communes membres participent, sont les suivants :

- | | |
|---|-------------------|
| - Fondation AACTS (Addiction, Action communautaire, Travail social) | - Français en Jeu |
| - Lire et Ecrire | - L'Etape |
| - Jet Service | - Coup de Pouce |

Il est encore à relever que Mme C. Chevalley, Syndique, préside le Comité de Direction de l'ARAS depuis juillet 2016.

La reprise des agences d'assurances sociales est effective depuis l'année 2022 et ne perturbe en rien l'accueil aux bénéficiaires de nos communes.

Lancé fin 2023, le guichet Riviera pour vous a déployé en 2024 son activité et a démontré son utilité comme guichet d'orientation dans les diverses prestations sociales offertes à nos citoyennes et citoyens. Ce projet pilote ayant fait ses preuves, il sera pérennisé. Le financement sera mixte entre le Canton et la région.

A noter également que durant cette année 2024, des réflexions sont en cours sur une évolution des régions sociales. Les travaux, de nombreuses séances et ateliers, sur cette nouvelle gouvernance devraient aboutir début 2025.

Concernant ACTS, le Codir de l'ARAS est conscient du problème de l'augmentation de la toxicomanie, essentiellement sur Vevey. L'aras Riviera est un des principal subventionneur de AACTS. Des discussions sont en cours pour définir les missions précises de cette fondation et la corrélation entre les montants versés et les missions effectuées afin de déterminer si le subventionnement est adéquat.

Pour plus de renseignements, vous trouverez le rapport de gestion 2024 de l'ARAS sur le site internet <https://www.arasriviera.ch/l-association/#rapports-d-activites>.

ASANTE SANA – Association pour l'aide, les soins à domicile et la prévention de l'Est Vaudois

Cette Association a pour mission de fournir des prestations d'aide et de soins à domicile sur le lieu de résidence du client (assistance à domicile), lorsque son état de santé lui fait vivre une situation de dépendance durable ou qu'il a besoin d'un appui momentané.

Elle a été créée en janvier 2010, suite au regroupement sous la même entité des deux Associations existantes du Chablais et de la Riviera – Pays-d'Enhaut. ASANTE SANA gère 9 Centres médicaux sociaux (CMS), l'Equipe Mobile de Retour à Domicile, le Groupe Infirmières Petite Enfance, ainsi que le bureau des TMRE (Transports pour Personnes à Mobilité Réduite). Notre Commune est desservie par le CMS de Montreux.



Les CMS évaluent les besoins des clients et assurent à domicile les soins infirmiers nécessaires, par exemple :

- contrôle de santé, prise de tension, prise de sang, glycémie ;
- injections, pansements ;
- gestion des médicaments ;
- suivi de symptômes de santé mentale, tels que des troubles de la mémoire ou des symptômes dépressifs ;
- soins palliatifs (identification et traitement de la douleur), accompagnement en fin de vie ;
- soins techniquement complexes (chimiothérapie, dialyse péritonéale, etc.) ;
- conseils de santé et instruction.

Le rapport d'activité 2024 d'Asante Sana se trouve sur leur site internet www.cms-vaud.ch/asantesana/rapports-annuels

Service d'aide familiale de Montreux-Veytaux (SAF de Montreux-Veytaux)

Ce service assure la livraison des repas à domicile en collaboration avec les CMS de Montreux et Clarens. Cette prestation contribue au maintien à domicile des clients. En 2024, du 1er janvier au 30 novembre, le SAF de Montreux-Veytaux pour les communes de Montreux-Veytaux a livré 23'599 repas pour un total de 257 clients, dont 886 repas pour 10 clients de Veytaux.

A précisé qu'à la fin 2023 le SAF de Montreux-Veytaux a résilié la convention pour la livraison des repas qu'elle avait avec Asante Sana pour le 31.12.2024.

La livraison des repas pour les communes de Montreux et Veytaux a été reprise par l'Association des repas à domicile de la Tour-de-Peilz (ARD) dès le 1er décembre 2024.

Tous les clients du SAF de Montreux-Veytaux ont été avertis par 2 courriers,

- 1) le premier en juillet 2024 envoyé par le SAF de Montreux-Veytaux leur annonçant qu'il y aurait un changement administratif et que la livraison des repas dès le 1er décembre 2024 serait effectué par l'ARD.
- 2) un 2ème courrier envoyé par Asante Sana mi-novembre 2024 confirmant la reprise des livraisons repas par l'ARD et leur donnant les informations précises, horaires de commande, jours de livraisons, et référence téléphonique.

Entraide montreuusienne

Active depuis plus d'un demi-siècle, l'Entraide montreuusienne propose aux habitants de Montreux et Veytaux des transports à but médical aux personnes qui ont besoin d'aide pour se déplacer. Les transports sont assurés par des bénévoles, avec leur voiture privée. Ils reçoivent un défraiement et sont en outre couverts par une assurance RC.



Course des Aînés

Le 12 juin 2024, accompagnés de Mme C. Chevalley, Syndique, et d'une collaboratrice administrative, 36 aînés ont pris le car au départ de Veytaux après avoir eu un accueil café-croissant à l'espace multigénérationnel. Le car les a déposés au débarcadère de Montreux afin qu'ils puissent embarquer à bord de la CGN en direction de Lausanne. Au programme sur Lausanne : visite du parlement vaudois, repas à la buvette du parlement et, en cette année olympique, visite du musée dédié. Pour conclure cette belle journée, retour en car avec un arrêt à la cave « Morel » à Chardonne.



A l'instar des années précédentes, la journée s'est très bien déroulée, dans la joie, la bonne humeur et avec un temps radieux. Il est à relever que cette sortie demeure un moment d'échanges très apprécié par tous les participants.

Nonagénaires et centenaire

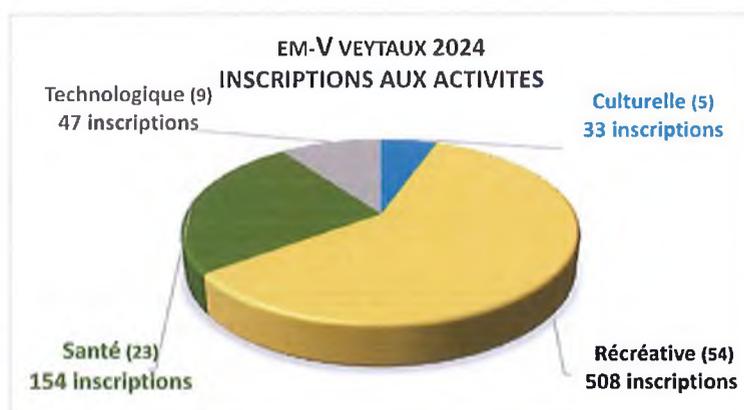
En 2024, la Municipalité a eu l'occasion de livrer quelques attentions pour les nonagénaires de Veytaux :

- Mme Besençon Marguerite
- M. Saeb Hicham
- Mme Sturm Evelin
- Mme Pasche Antoinette
- Mme Zimmermann Verena

Nous leur avons transmis les vœux les plus chaleureux des autorités pour ce très bel anniversaire, tout en leur souhaitant une excellente santé pour les années à venir.

Animations de l'espace multi-générationnel

Pour rappel, ce concept a été lancé en juin 2023 avec l'engagement de la coordinatrice à 10%, puis à 20% dès le 1^{er} septembre 2023.



Les activités phares sont de type récréatif et celles en lien avec la santé. La participation aux activités technologiques est en hausse, notamment avec les « ateliers informatique », les activités culturelles restent à géométrie variable, trouver l'animateur et la conférence qui intéressera la population.

En 2024, 114 participants ont assisté, régulièrement ou ponctuellement, à une ou plusieurs des 91 activités proposées pour un total de 742 inscriptions.



Statistiques 2024

114 participants
90 membres
62 membres dans groupe WhatsApp
91 activités proposées
742 inscriptions
8 inscriptions/activité

Statistiques 2023

74 participants
66 membres
49 membres dans groupe WhatsApp
25 activités proposées
235 inscriptions
9.5 inscriptions/activité

Canal de communication actuel

Le journal « Le Veytausien » avec l'agenda em-V trimestriel livré à chaque foyer, l'agenda em-V numérique, le bouche à oreille, Temps Libre, Pro-Veytaux et quelques partenaires.

Une réflexion est en cours, afin de compléter le nombre d'inscriptions par activité et informer les communes à proximité.

Troc de services

On constate une augmentation en 2024, de 19 contacts contre 8 en 2023.

Atelier informatique

L'animateur, un étudiant en informatique, accompagné par la coordinatrice, a animé 9 ateliers, basés sur les besoins des participants. Le nombre d'inscriptions est en augmentation.



Permanence coordinatrice – mardis de 15h00 à 17h00

Accueil de la population, des animateurs, information sur le tableau interactif et visite des lieux avant une animation.

Remarques/feed back des participants sur les animations



- L'espace em-V crée des liens d'amitié, avec des répercussions sur la vie sociale à Veytaux
- Le lieu est mieux connu et convivial. Certaines personnes relèvent un problème acoustique
- La reconnaissance envers la commune de mettre à disposition un tel lieu pour des rencontres

Subvention reçue en 2023 par la commission « Age & Société » de la Fondation Leenaards

Cette subvention encourage la réalisation de ce projet. Il est demandé que leur logo figure sur les visuels. Un rapport intermédiaire leur sera remis début 2025.

Le concept favorise la solidarité et priorise les rencontres au travers d'activités variées offertes pour la plupart. L'espace em-V a pour but de sensibiliser la personne active, proche de la retraite, à avoir le goût d'utiliser un tel lieu, en amont de rencontrer une éventuelle problématique de santé et de mobilité.

10. PARCS ET JARDINS – SERVICES INDUSTRIELS ET ASSAINISSEMENT

10.1 Service de voirie, parcs, espaces verts et conciergerie

Le climat de cette année 2024

Un hiver peu enneigé, un printemps et un été pluvieux mais des températures de saison.



Voirie

Travaux courants

Comme chaque année, ces tâches consistent au nettoyage des trottoirs et des routes, des WC publics, des fontaines, le vidage des poubelles publiques, fauchage des talus et parcelles, l'entretien des chables et dépotoirs, la réparation des bancs publics, le déneigement et le salage. Taconnage sur les routes et nettoyage des sacs de routes, entretien annuel des courants d'eau, ainsi que des travaux de réparation diverses, telles que : des barrières, des panneaux de signalisation ou encore le nettoyage des miroirs routiers.

Quelques travaux en photos

Nettoyage haute-pression des accès et fontaines de la Commune



AVANT



APRES



Réfection en béton au passage sous route de Grandchamp



☞ Pose d'un chemin en pavés au cimetière



Réfection d'un pont sur les quais et scellement de la barrière :



Nettoyage du Châble du petit Champbabau :

AVANT



APRES



Nettoyage de la Céphise :

AVANT



APRES



☞ Déneigement à Sonchaux



☞ Nettoyage du chemin de l'Eau



Enlèvement du lierre sur le mur du cimetière :

AVANT



APRES

Remplacement de poubelles :



Espaces verts

Travaux courants

Là aussi, les tâches se retrouvent chaque année avec l'entretien et la plantation des arbustes, des fleurs en massifs et en bacs, des pelouses, des haies et des arbres.

Evénements ou implications particulières

Notre service à une nouvelle fois participé à la campagne **1 Tulipe pour la VIE** orchestrée par L'aiMant Rose. Le but de cette action inédite est de rendre hommage aux trop nombreuses femmes victimes du cancer du sein et à leurs proches, tout en sensibilisant la population à cette problématique.



Quelques travaux en photos

Entretien de la châtaigneraie – soufflage des feuilles et coupe des rejets sur les troncs





Plantation d'arbustes indigènes au pied de l'ascenseur



Travaux de taille autour du terrain de pétanque



Fleurissement d'automne au cimetière



Taille sous la Maison de commune

Construction d'un nouvel avant-toit au Kiosque suite à une tempête



Marché aux fleurs

Comme chaque année, cette manifestation printanière, placée sous l'égide de Pro Veytaux, s'est très bien déroulée. La population était au rendez-vous pour les fleurs et la fête, boissons et nourriture sous l'organisation de la Halte-jeux « Le Toboggan ».

10.2 Cimetière

Différents travaux du service sont liés à notre cimetière communal, comme la creuse de nouvelles tombes, les inhumations, l'entretien des tombes sous contrat, la gestion administrative et bien évidemment son entretien général.

10.3 Vigne communale

Notre vigneron-tâcheron s'est chargé des divers travaux d'entretien de la vigne (taille, palissage, ébourgeonnage, effeuilles, cisailage). Notre équipe de la voirie et espaces verts a procédé au fauchage entre les lignes et a mis en place les filets de protection.

10.4 SIGE (Service Intercommunal de Gestion)

Conseil Intercommunal

<u>Délégation</u>	<u>Membres</u>	<u>Suppléants</u>
Fixe	M. Philippe ANDLER	M. Ludovic Sherif
Variable	M. Gérald GATTO Mme Sonja THELIN	M. Jean-Luc PUENZIEUX

Le Conseil intercommunal s'est réuni à cinq reprises durant l'année 2024.

Le rapport de gestion du SIGE se trouve sur le site internet https://www.sige.ch/wp-content/uploads/2023/04/SIGE_RAPPORT-ANNUEL-2024_HD.pdf.

11. SECURITE

Tiré du rapport de gestion de l'ASR. Ce dernier peut être consulté sur le site <https://www.securite-riviera.ch/home/rapport-annuel>

11.1 ASR (Association Sécurité Riviera)

Pour rappel, l'ASR regroupe les différents services assurant la sécurité des 9 Communes de la Riviera (et de celles du Pays-d'Enhaut en ce qui concerne la Protection Civile). Il s'agit donc :

- du corps de Police avec le Lt Col. R. Melikian à sa tête qui comprend la division police-secours et la division police de proximité, à laquelle les répondants de proximité (Sgtm J.-M. Progin pour Veytaux) sont rattachés ;
- d'Ambulance Riviera dont le responsable d'exploitation est M. M. François ;
- du SDIS Riviera mené par le Maj J.-M. Pittet ;
- de la Protection Civile commandée par le Lt col F. Fleuti ;
- des services généraux, dirigés par M. S. Piu ;



La Direction est assumée par M. F. Pilloud.

Le Sgtn J.-M. Progin prendra sa retraite en fin d'année 2024 et sera remplacé.

11.1.1 Comité de direction

Le CoDir de l'ASR est composé des Municipaux en charge de la sécurité des 9 communes de la Riviera (M. A. Rey Lescure pour la Commune de Veytaux).

Depuis plusieurs années d'importants dossiers sont en cours de traitement au sein de notre Association intercommunale.

Comme par le passé, nous travaillons toujours au niveau cantonal sur la coordination des forces de police avec la CDPV (Conférence des Directeurs des Polices Vaudoises), organe politique et la SOPV (Société des Officiers des Polices Vaudoises), organe opérationnel. Des projets comme celui d'EVOPOL, qui s'inscrit dans l'esprit de la loi sur l'organisation policière vaudoise (LOPV) permet d'avancer sur des projets concrets en lien avec la Police cantonale.

Pour la protection civile et en lien avec notre ORPC Riviera, des séances politiques, au sein de l'Assemblée des Présidents d'ORPC, et opérationnelles, au sein de la Conférence des Commandants, permettent de tenter de trouver des solutions de coordination entre les ORPC et les services cantonaux, le SSCM notamment. Des thématiques telles que le projet TETRIS y sont traitées, soit le remaniement de l'organisation des ORPC. Des discussions et négociations interviennent également avec le Conseiller d'État en charge, en particulier quant au profil des prestations délivrées par la protection civile.

Pour notre Service d'ambulances, le redéploiement du dispositif cantonal des urgences préhospitalières (DisCUP) est toujours en phase de travail au niveau cantonal. Les négociations sur le renouvellement de notre convention avec la Direction générale de la santé (DGS) (qui demeure le principal organe financeur de ce Service) sont arrivées à terme à fin 2024, à satisfaction de chaque partie concernée.

Concernant le Service de défense contre l'incendie et de secours (SDIS) le plus gros du travail consiste toujours à s'efforcer de garantir les prestations attendues en assurant la relève des sapeurs-pompiers volontaires. La sécurité et la santé des intervenants, ainsi que la formation continue constituent aussi des thèmes qui ont marqué les travaux de nos collaborateurs permanents.

Concernant les dossiers internes, celui de la Maison de la sécurité publique et celui relatif au déploiement sécuritaire dans notre région ont pu fortement évoluer et ont continué à occuper nos services et nos mandataires. La Commission consultative du Conseil intercommunal (CI) a pu aussi être nantie de l'avancement du projet et constitue un parfait relais avec le CI. Ce dossier demeure une priorité pour notre Association.

La modification de nos statuts, comprenant celle de la clé de répartition des coûts entre les communes-membres a pu enfin aboutir, avec l'acceptation par tous les Conseils communaux de nos membres, pour une entrée en vigueur au 1er janvier 2025.

Nos Services généraux ont vu leur implication juridique dans divers dossiers augmenter sensiblement. Nos services transversaux ont continué à apporter leurs supports aux autres services de l'ASR. Pour notre Office du commerce et des manifestations (OCM), 2024 s'est avérée être une nouvelle année record en termes d'autorisations de manifestations délivrées (plus de 1'400).

Les quelques exemples ci-dessus ne sont pas exhaustifs et le travail des équipes au sein de nos services ne va pas en diminuant.



Au travers de ces quelques mots, le Comité de direction tient également à remercier les Conseillères et Conseillers intercommunaux, tant de la législature précédente que de la présente, pour leur travail et leur compréhension. Plus particulièrement son Président, ainsi que sa Secrétaire.

Durant 2024, les instances politiques de l'Association se sont réunies, notamment aux occasions suivantes :

- Le CoDir a tenu 12 séances et validé 138 propositions ;
- Les Membres du Bureau du CoDir ont tenu 28 séances ;

Enfin, le Comité de direction ne pouvait terminer son message sans remercier chaleureusement les collaboratrices et collaborateurs de l'ASR, les volontaires, les astreintes et les astreints, tous grades et toutes fonctions confondues, pour les prestations qu'ils délivrent en permanence à l'ensemble de notre population. Le CoDir salue leur professionnalisme, leurs compétences, leur souplesse et leur disponibilité. Grâce à leur travail et leur présence, le sentiment de sécurité, quoi qu'on en dise, est bien présent sur la Riviera ; il fait partie intégrante d'un « vivre ensemble » qu'il est bon de relever, à l'heure où la situation internationale peut parfois se révéler anxiogène.

11.1.2 Législature (situation au 31.12.2024)

- Représentants de Veytaux CoDir M. Arnaud Rey Lescure, Conseiller municipal
- Conseil intercommunal : M. Philippe Andler, Conseiller municipal
M. Guillaume AUGNET, Conseiller communal
M. Alexandre KOSCHEVNIKOV, Conseiller communal

11.1.3 Composition de la Commission de gestion

- Membres M. Alexandre KOSCHEVNIKOV, Conseiller communal
M. Guillaume AUGNET, Conseiller communal

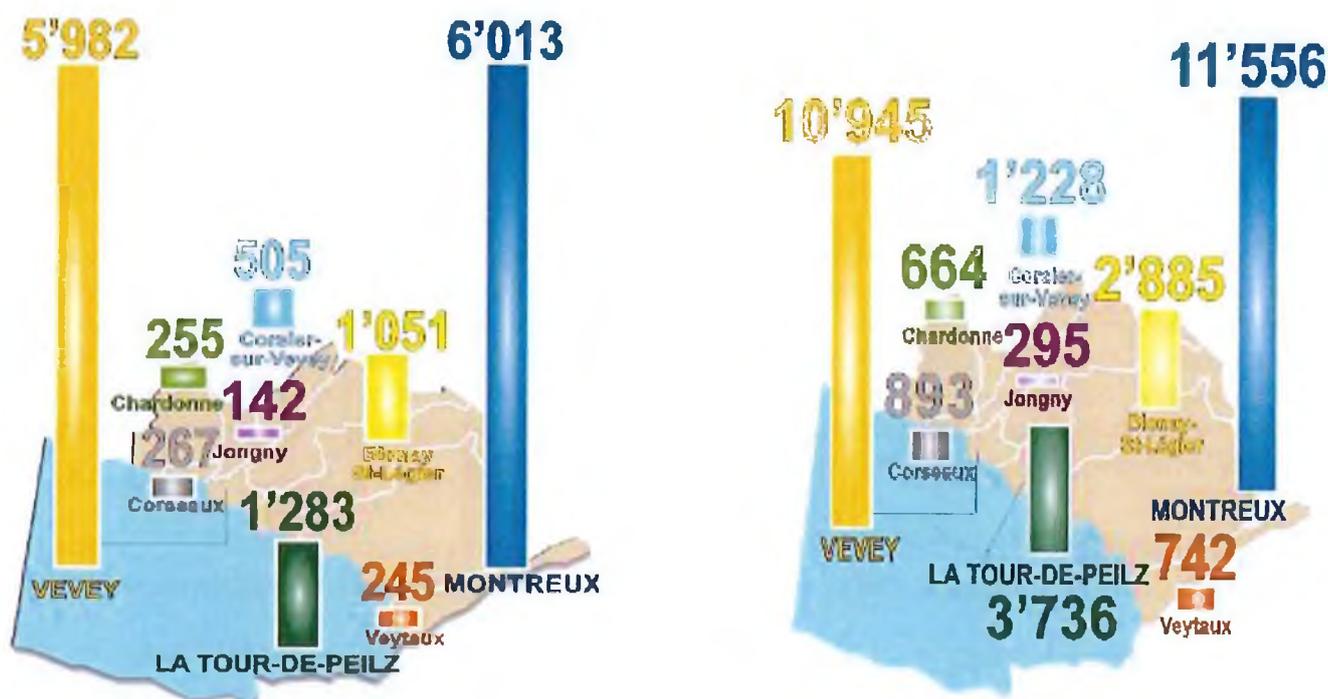
11.2 Résumé des comptes 2024

Sécurité Riviera - répartition par commune comptes 2024																																																																																																																					
Communes	n°habitants	coefficient	n°hab pond.	000.00	001.00	002.00	007.00	005	006	004	003	008	Tot 000-008	coefficient	Budget 2024	Comptes 2023																																																																																																					
Bonay - Saint-Léger	3.244	6,00	24.040,00	31.074,32	332.722,40	6.999,04	92.208,94	48.607,00	148.699,04	0,00	2.616.262,00	49.541,70	3.264.533,02	272,86	307,34	267,90																																																																																																					
Châteauneuf	3.244	3,00	9.720,00	7.079,75	43.640,20	918,33	32.129,57	6.317,03	19.539,34	0,00	243.791,00	8.612,20	442.106,89	138,33	133,67	133,95																																																																																																					
Cornaux	3.231	3,00	7.017,00	5.106,21	31.480,00	662,37	8.248,40	4.006,64	14.062,67	0,00	247.951,20	6.211,00	318.809,16	158,33	133,67	133,95																																																																																																					
Cluses	3.423	3,00	10.247,00	7.483,70	46.164,23	973,05	12.825,20	6.713,20	29.660,00	0,00	261.499,20	9.106,22	467.403,72	158,33	133,67	133,95																																																																																																					
Jonny	1.913	3,00	3.734,00	4.087,13	23.822,04	543,14	7.175,72	3.777,49	11.536,11	0,00	210.232,14	3.093,50	261.479,44	138,33	133,67	133,95																																																																																																					
Montreux	26.831	6,00	161.022,00	117.124,14	274.034,41	13.199,24	200.715,10	102.710,58	323.390,20	0,00	3.691.439,83	142.540,03	7.217.227,43	272,86	307,34	267,90																																																																																																					
La Tour-de-Peilz	3.260	6,00	19.560,00	33.053,24	239.402,80	7.139,13	94.291,22	49.650,93	131.892,34	0,00	2.672.448,93	66.949,24	3.456.806,96	272,86	307,34	267,90																																																																																																					
Vévey	20.133	6,00	120.800,00	87.999,98	342.084,30	11.413,23	130.708,70	70.291,23	243.871,00	0,00	4.273.157,23	107.549,72	5.405.240,00	272,86	307,34	267,90																																																																																																					
Veytaux	997	2,00	1.994,00	1.431,02	8.940,42	188,23	2.486,00	1.309,00	4.004,00	0,00	70.459,27	1.763,13	90.652,10	80,88	102,43	89,20																																																																																																					
soit 31.12.2024				total pour commune	329.297,23	2.069.063,21	44.026,33	541.485,20	306.192,53	936.705,54	0,00	11.480.739,14	403.809,20	21.194.403,03																																																																																																							
												TOTAL	21.194.403,03																																																																																																								
												609	600-00-00	TOTAL	coefficient	Budget 2024	Comptes 2023																																																																																																				
												Montreux	527.635,82	-2.163.736,90	3.661.131,04	210,86	230,67	230,91																																																																																																			
												La Tour-de-Peilz	247.803,13	-517.509,63	3.177.130,40	262,86	306,77	250,56																																																																																																			
												Vévey	396.273,43	-4.254.928,70	3.350.728,20	78,82	190,28	89,81																																																																																																			
												<table border="1"> <thead> <tr> <th>Communes</th> <th>n°habitants</th> <th>coefficient</th> <th>coefficient</th> <th>coefficient</th> <th>coefficient</th> <th>coefficient</th> <th>Budget 2024</th> <th>Comptes 2023</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Bonay - Saint-Léger</td> <td>3.244</td> <td>22,64</td> <td>279.924,40</td> <td>24,35</td> <td>355.066,40</td> <td>3.299.575,43</td> <td>344,02</td> <td>287,90</td> </tr> <tr> <td>Châteauneuf</td> <td>3.244</td> <td>22,64</td> <td>75.560,23</td> <td>24,35</td> <td>95.312,40</td> <td>484.941,49</td> <td>134,20</td> <td>134,20</td> </tr> <tr> <td>Cornaux</td> <td>3.231</td> <td>22,64</td> <td>52.035,00</td> <td>24,35</td> <td>67.301,40</td> <td>431.235,63</td> <td>144,20</td> <td>144,20</td> </tr> <tr> <td>Cluses</td> <td>3.423</td> <td>22,64</td> <td>77.376,23</td> <td>24,35</td> <td>98.664,20</td> <td>643.929,64</td> <td>144,20</td> <td>144,20</td> </tr> <tr> <td>Jonny</td> <td>1.913</td> <td>22,64</td> <td>43.916,54</td> <td>24,35</td> <td>55.187,74</td> <td>301.168,20</td> <td>154,70</td> <td>154,70</td> </tr> <tr> <td>Montreux</td> <td>26.831</td> <td>22,64</td> <td>616.791,53</td> <td>24,35</td> <td>752.127,50</td> <td>8.638.187,81</td> <td>241,31</td> <td>241,31</td> </tr> <tr> <td>La Tour-de-Peilz</td> <td>3.260</td> <td>22,64</td> <td>265.916,53</td> <td>24,35</td> <td>362.691,42</td> <td>4.563.414,24</td> <td>240,86</td> <td>240,86</td> </tr> <tr> <td>Vévey</td> <td>20.133</td> <td>22,64</td> <td>407.171,20</td> <td>24,35</td> <td>379.932,21</td> <td>6.332.430,14</td> <td>140,82</td> <td>140,82</td> </tr> <tr> <td>Veytaux</td> <td>997</td> <td>22,64</td> <td>12.614,72</td> <td>24,35</td> <td>28.687,20</td> <td>141.914,12</td> <td>140,30</td> <td>140,30</td> </tr> <tr> <td colspan="4"></td> <td>soit</td> <td>2.413.041,67</td> <td>25.919.747,06</td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>				Communes	n°habitants	coefficient	coefficient	coefficient	coefficient	coefficient	Budget 2024	Comptes 2023	Bonay - Saint-Léger	3.244	22,64	279.924,40	24,35	355.066,40	3.299.575,43	344,02	287,90	Châteauneuf	3.244	22,64	75.560,23	24,35	95.312,40	484.941,49	134,20	134,20	Cornaux	3.231	22,64	52.035,00	24,35	67.301,40	431.235,63	144,20	144,20	Cluses	3.423	22,64	77.376,23	24,35	98.664,20	643.929,64	144,20	144,20	Jonny	1.913	22,64	43.916,54	24,35	55.187,74	301.168,20	154,70	154,70	Montreux	26.831	22,64	616.791,53	24,35	752.127,50	8.638.187,81	241,31	241,31	La Tour-de-Peilz	3.260	22,64	265.916,53	24,35	362.691,42	4.563.414,24	240,86	240,86	Vévey	20.133	22,64	407.171,20	24,35	379.932,21	6.332.430,14	140,82	140,82	Veytaux	997	22,64	12.614,72	24,35	28.687,20	141.914,12	140,30	140,30					soit	2.413.041,67	25.919.747,06			82.226,06		
Communes	n°habitants	coefficient	coefficient	coefficient	coefficient	coefficient	Budget 2024	Comptes 2023																																																																																																													
Bonay - Saint-Léger	3.244	22,64	279.924,40	24,35	355.066,40	3.299.575,43	344,02	287,90																																																																																																													
Châteauneuf	3.244	22,64	75.560,23	24,35	95.312,40	484.941,49	134,20	134,20																																																																																																													
Cornaux	3.231	22,64	52.035,00	24,35	67.301,40	431.235,63	144,20	144,20																																																																																																													
Cluses	3.423	22,64	77.376,23	24,35	98.664,20	643.929,64	144,20	144,20																																																																																																													
Jonny	1.913	22,64	43.916,54	24,35	55.187,74	301.168,20	154,70	154,70																																																																																																													
Montreux	26.831	22,64	616.791,53	24,35	752.127,50	8.638.187,81	241,31	241,31																																																																																																													
La Tour-de-Peilz	3.260	22,64	265.916,53	24,35	362.691,42	4.563.414,24	240,86	240,86																																																																																																													
Vévey	20.133	22,64	407.171,20	24,35	379.932,21	6.332.430,14	140,82	140,82																																																																																																													
Veytaux	997	22,64	12.614,72	24,35	28.687,20	141.914,12	140,30	140,30																																																																																																													
				soit	2.413.041,67	25.919.747,06																																																																																																															
												Châteauneuf	11.898,19																																																																																																								
												Rougemont	18.066,48																																																																																																								
												total pour commune	19.803.881,48																																																																																																								



Total des interventions réactives : 15'743

Total des actions proactives : 32'944



11.3 Police Riviera

Indicateurs de vitesse

Les deux appareils indicateurs de vitesse ont été installés à 66 points de contrôle durant l'année. Leur usage est préventif et permet une analyse sommaire du trafic à un endroit précis.

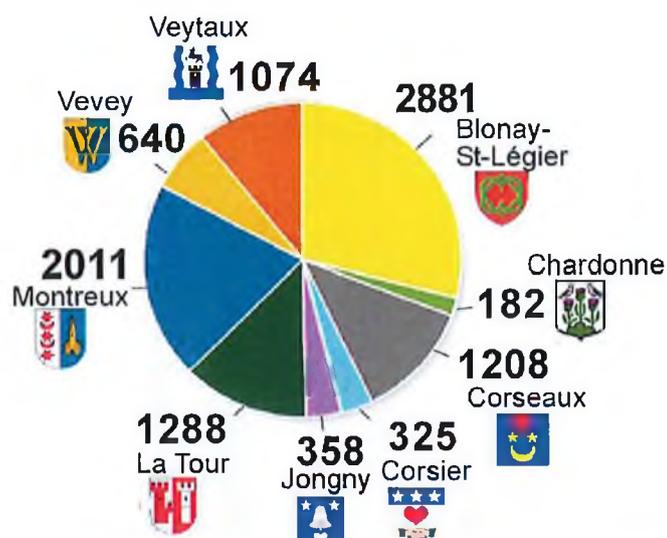
Villes/Mois	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	Totaux
Blonay-St-Légier	pas de mesure	0	0	3	0	2	2	1	1	4	2	pas de mesure	15
Chardonne		0	0	1	0	0	1	0	1	0	1		4
Corseaux		0	0	0	0	1	0	0	0	0	1		2
Corsier		0	0	0	1	0	1	0	0	0	0		2
Jongny		0	0	2	0	0	1	1	1	0	1		5
La Tour-de-Peilz		0	0	0	3	2	0	3	0	0	1		7
Montreux		0	0	2	1	2	3	5	3	4	1		21
Vevey		0	0	0	1	1	2	1	1	1	1		8
Veytaux		0	0	0	0	0	0	0	1	1	0		2
Totaux			0	0	8	6	8	10	8	8	10		8

Contrôles radars mobiles « ESO »

Véhicules dénoncés – au total 9'967 :

Afin d'avoir une cohérence dans les statistiques des contrôles effectués avec les deux radars mobiles, seul le nombre de véhicules dénoncés est mentionné.



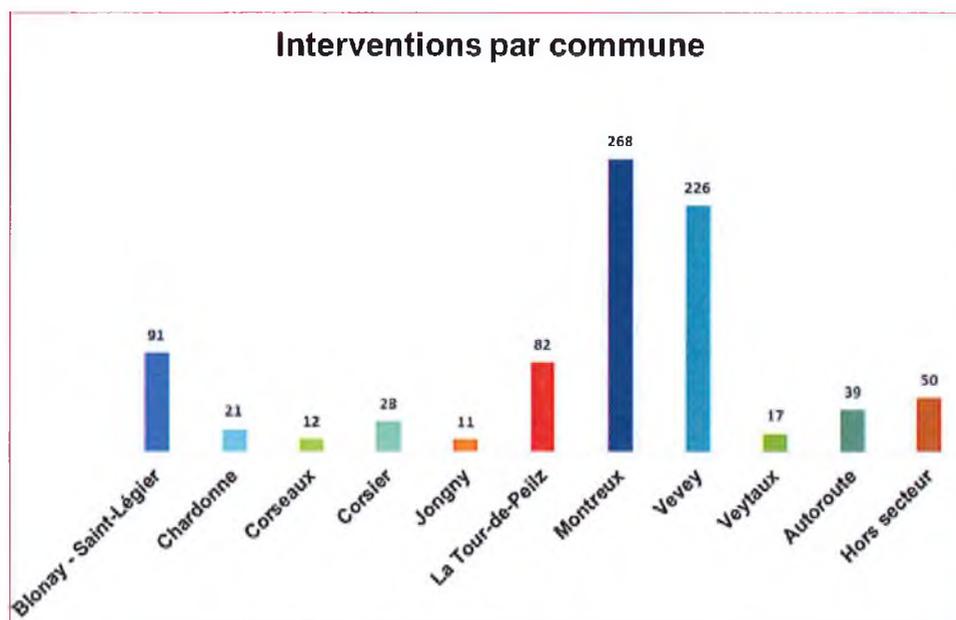


Le tableau ci-dessous concerne la totalité des amendes infligées en 2024

Aperçu des amendes							
Nombre d'amendes	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Amendes d'ordre	82 942	83 557	61 606	58 913	66 741	82 258	86 124
Radars	9 918	8 522	9 239	7 851	9 938	11 066	13 258
Domaine privé	1 867	2 127	1 509	2 264	1 971	1 968	2 406
Règlement de police	473	626	686	510	399	512	572
Stupéfiants	222	165	132	75	60	67	70
Total	95 422	94 997	73 172	69 613	79 109	95 871	102 430
Procédures							
Rappels	33 952	33 024	25 794	22 651	25 548	31 945	33 925
Ordonnances pénales	14 188	12 847	9 043	8 513	9 923	12 455	12 716
Sommations	7 028	6 572	4 625	4 798	4 633	5 388	6 045
Poursuites	3 336	2 857	2 460	2 655	3 229	2 385	3 467
Total	58 504	55 300	41 922	38 617	43 333	52 173	56 153



11.4 SDIS - Bilan des interventions par commune



- Stationnement sur la Commune de Veytaux

Pour rappel, le 1^{er} juillet 2019, cette procédure est entrée en vigueur ; elle a permis d'éliminer le stationnement des voitures « ventouses », offrant ainsi à la population veytausienne un plus grand nombre de places de stationnement dans le village.

En 2024, 145 autorisations ont été délivrées, contre 137 en 2023 et 128 en 2022. Nous rappelons que le prix de l'autorisation annuelle pour résident est fixé à CHF 150.00, et CHF 120.00 pour les frais de dossier, montant unique à payer au moment de la première demande d'autorisation.

12. CULTURE – RELATIONS SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS LOCALES

12.1 Culture

Pro Veytaux

Depuis 1955, l'Association villageoise Pro Veytaux a pour but l'animation de notre belle commune. Elle s'intéresse en outre aux activités sociales et culturelles s'exerçant à Veytaux pour la promotion, le soutien, l'encouragement ou l'organisation de manifestations, d'expositions, de conférences, de concerts et plus encore. Elle n'a pas de but lucratif, mais toujours plus récréatif.

2024 a été une année un peu particulière mais avec de belles fréquentations pour les divers apéros du marché, ainsi que pour les autres manifestations. Quel plaisir d'avoir retrouvé les "JEUDREDIS" pour la seconde édition et, au vu du succès, une troisième édition réjouissante se profile déjà pour 2025. Les sociétés locales ont à nouveau été mises à contribution et leur engagement respectif est félicité.

En plus des manifestations phares de l'association, Pro Veytaux a eu le plaisir de proposer un nouvel événement, en étroite collaboration avec l'AIT (Association des Intérêts de Territet), sous la forme d'un "Rallye Découverte" reliant les deux villages et avec un quiz pour mieux connaître les particularités culturelles de Veytaux et de Territet. Un très beau succès qui laisse augurer une nouvelle édition.



Et en quelques lignes, les activités vécues en 2024 :

- Ayant lieu chaque 2 février, et au vu du succès rencontré de l'année dernière, la **Chandeleur** a pris ses nouveaux quartiers à la salle des sociétés, dans le bâtiment multigénérationnel, offrant ainsi un accueil plus important ;
- Un nouveau **concert de Jazz** a eu lieu le 23 mars, dans la grande salle du collège, à l'acoustique tant enviée. C'était au tour du groupe Djangologie de nous faire voyager au son des guitares manouches et nous rappeler au bon souvenir d'un certain Django Reinhardt, précurseur en la matière. Notons que cette magnifique prestation n'a malheureusement pas rencontré le succès escompté, avec une faible participation. Espérons que les prochaines éditions accueilleront une bien meilleure audience, le but étant de pérenniser ce concert du printemps, juste avant l'ouverture des divers festivals de jazz opérant dans notre magnifique région ;
- Le **Marché aux Fleurs** a eu lieu le 11 mai, organisé par le Service de la voirie de la Commune et la Halte-Garderie "Le Toboggan" qui a tenu le stand des rafraîchissements et saucisses ;
- La **Fête Nationale** avec son cervelas, le 31 juillet au Petit Port de Veytaux et avec de nouveau une très belle participation, malgré un temps un peu capricieux ;
- Le **Mini BEER Festival** était de retour le samedi 7 septembre, avec les nectars de la brasserie "7PEAKS" de Morgins. Cette dégustation a rencontré un vif succès sur la place du village ;
- L'incontournable **Braisinée** s'est déroulée le week-end du 26 et 27 octobre ;
- Le traditionnel **Noël des Aînés** a été programmé le jeudi 5 décembre, un rendez-vous tant attendu de la part nos chers seniors ;
- Et pour terminer l'année, l'**Apéro de Noël** – 3^{ème} du nom – qui met un terme aux activités pour 2024, dans une ambiance familiale et surtout conviviale.

Et n'oublions pas les **Apéros du Marché**, le rendez-vous de tous les concitoyens depuis 2020. Cette année 2024 a vu la fréquence de ces rendez-vous hebdomadaires descendre à un apéro par mois, à savoir le dernier samedi du mois. Pro Veytaux continuera, bien évidemment, à vous les proposer pour la nouvelle année.

Zoom artiste

Le concept :

- Présenter un artiste avec une quinzaine d'œuvres en extérieur
- Proposer aux habitants de la commune, de la région et surtout plus largement de Suisse, une présentation en plein air d'œuvres sélectionnées et mises en scène dans l'espace urbain de la commune
- Favoriser la venue de touristes sur la commune
- Proposer une sélection artistique de qualité
- Proposer des projets de médiation culturelle pour les petits et les grands en plein air

Après une 2 éditions particulièrement appréciées tant par la commune que par les visiteurs, l'édition 2024 a elle aussi été un grand succès avec de nombreux retours positifs.

Voici quelques œuvres de Danièle Carrel, exposante de cette troisième édition.





Photos : R. Abplanalp

Les Jeudredis – 2^{ème} édition



La 2^{ème} édition des soirées du jeudi, organisées par la Municipalité, ont à nouveau rencontrés un fort succès. Cette initiative de soirées de partage réunit les sociétés locales et leur permet de tenir une cantine lors des concerts.

Cette manifestation sera reconduite en 2025.

Pour cette édition 2024, nous adressons un grand merci à Dolce Riviera, Pro Veytaux, aux différents partenaires ainsi qu'aux sociétés locales participantes : la FSG Chillon-Veytaux, l'amicale des pompiers, la gym dame, la gym hommes, Spéléo Club de Naye et le karaté.

Fondation du Château de Chillon

Îcône du Lac Léman, le château de Chillon™ attire depuis le XIX^{ème} siècle des visiteurs du monde entier. En 2024, près de 400'000 personnes ont franchi le pont-levis du château de Chillon™ dont 76% de public international et 27% de nationaux.

En 2024, l'accent a été mis sur le terroir vaudois et notamment les vins produits dans le vignoble du château de Chillon™. Une nouvelle visite guidée mêlant découverte du vignoble et histoire de la consommation de vin au Moyen Âge a connu un franc succès. Le parcours de visite permanent s'est également enrichi d'un pressoir revisité et équipé d'écrans, permettant de visionner les courts métrages « De la vigne au verre ».



Pour rappel, le château de Chillon™ qui appartient à l'État de Vaud est l'un des châteaux médiévaux les mieux conservés d'Europe.



Fort de Chillon



Le Fort de Chillon clôt une année 2024 exceptionnelle, marquée par une augmentation spectaculaire de 30 % de sa fréquentation comparée à 2023, grâce notamment à une programmation riche en expositions et animations.

Avec 42'308 visiteurs accueillis en 2024, le Fort de Chillon établit un nouveau record, marquant une hausse impressionnante de plus de 10'000 visiteurs par rapport à 2023 (+32%). Depuis son ouverture en 2020, cet ancien fort militaire transformé en musée interactif continue d'attirer un public conquis et diversifié.

Les familles, qui représentent 20% des visiteurs, et les Suisses (80% de la clientèle) sont au cœur de cette réussite. L'accent mis sur des animations variées et l'ouverture continue durant les vacances scolaires vaudoises a permis de fidéliser un public principalement issu de la région. Les cantons de Vaud, du Valais, de Fribourg, de Genève et de Berne figurent parmi les plus représentés.

2024 a également vu le passage du 100'000e visiteur depuis ses débuts, un jalon célébré avec enthousiasme en septembre dernier.

Un engagement renforcé au niveau régional

Le Fort de Chillon poursuit son intégration dans le paysage culturel et touristique local. En 2024, il a rejoint l'association transfrontalière Léman sans Frontière. Dès le 1er janvier 2025, il deviendra également membre de l'Association des Musées de la Riviera Vaudoise.

Ces adhésions marquent une volonté claire de renforcer les collaborations entre institutions et d'élargir l'offre culturelle pour les visiteurs de la région.

Des expositions marquantes et des partenariats innovants

L'année écoulée a également été marquée par des expositions ayant suscité un large engouement, notamment :

- « Y'a le Feu au Lac. Histoire d'une Suisse à haut risque. », en partenariat avec le Château de Morges et la Maison de la Rivière, qui a exploré l'impact environnemental des activités militaires, dont la contribution à la préservation de l'omble chevalier dans le Léman.
- "Forte!", en collaboration avec le collectif féministe MARCELLE, qui proposait une vision féminisée de la thématique du musée.
- "Sommes-nous seuls dans l'Univers ?", conçue par l'Université de Genève, qui plongeait les visiteurs dans les mystères du cosmos et les interrogations sur la vie extraterrestre.

« Nous désirons attirer un large public à découvrir un lieu où le passé dialogue avec le présent », explique Christophe De Rham, directeur du Fort de Chillon. « Dans cette dynamique, nous avons créé des collaborations étonnantes qui ont débouché sur des expositions à succès », ajoute-t-il.



Le Fort s'est également associé à la commémoration des 80 ans de la tragédie de Saint-Gingolph qui a eu lieu les 22 et 23 juillet 2024. Son parcours de visite s'est d'ailleurs vu enrichir d'un panneau commémoratif.

L'association des Amis du Musée du Fort de Chillon a été sollicitée à de nombreuses reprises en 2024. Ses bénévoles ont apporté leur soutien à l'ensemble des événements et des expositions temporaires organisés par le musée. Par ailleurs, l'association a réalisé divers travaux d'aménagement, d'entretien et de nettoyage à l'intérieur du C8, ainsi que la remise en état du sentier d'accès par la forêt et la réparation de la clôture menant au C8.

Fondation Maison Visinand regroupant le Centre Culturel Maison Visinand (CCMV) et le Théâtre Montreux Riviera (TMR)

Située dans la vieille ville de Montreux, la Maison Visinand, abrite non seulement le CCMV mais également le TMR, est l'une des plus belles maisons de Montreux qui est classée « Monument historique ». M. Eugène Rambert y naquit en 1830.

L'Association, constituée de bénévoles, a pour mission de promouvoir, soutenir et développer la culture pour le plus grand nombre, au travers d'expositions, de conférences, d'ateliers et de cours.

Le TMR est à la base un théâtre de création, par opposition aux théâtres d'accueil qui achètent leurs spectacles « clés en main ». La plupart des spectacles sont en effet créés et répétés sur place à Montreux.

L'on rappellera qu'en 2021, la Fondation a été constituée, issue de la fusion entre le Théâtre Montreux Riviera (TMR) et le Centre Culturel Maison Visinand (CCMV).

L'activité culturelle a pu être rétablie et de nombreuses expositions ont pu être présentées durant cette année 2024.

12.2 Relations sociétés et associations locales

Musée de Montreux

La Société du Musée de Montreux a été fondée en 1874. Les premières collections de sciences naturelles et d'objets du terroir ont rempli le musée, puis au fil des ans, de nombreux objets et documents sont venus enrichir ces collections : monnaies, marques à feu, ensemble de rabots et outils de menuiserie, aquarelles du peintre Théodore Renkewitz (1833-1912). Le don récent d'une admirable collection de plus de 2'100 dés à coudre, ainsi que de nombreux objets relatifs au travail de la dentelle et de la broderie ont permis la création d'une salle.

Durant l'année 2024, les discussions vers une évolution du Musée ont été riches et fournies. Une étude pour un éventuel développement a été faite en collaboration avec la PROMOVE et la Commune de Montreux. Si les résultats sont encourageants, il restera, durant l'année 2025, à prendre les décisions qui découlent du rapport.

Fonds culturel Riviera (FCR)

Le FCR a soutenu en 2024, outre l'Agenda culturel régional, 22 institutions : Association Concours Clara Haskil, Association des Amis du Dansomètre, Association du Festival des artistes de rue – Vevey, Association La Lanterne Magique Vevey-Montreux, Association Live in Vevey, Association des Musées de la Riviera Vaudoise, Association Nouvel Espace Dancers (NED), Association Nox Orae, Association Oriental Vevey - Théâtre de l'Oriental, Association Semaine internationale de piano, Association du



Théâtre de Poche de la Grenette, Association Les Trois-Quarts, Association Tous Artistes Confondus – Rocking Chair (RKC), Association Vevey International Funny Film Festival, Fondation des Arts & Spectacles - Le Reflet, Théâtre de Vevey, Fondation Festival du Rire de Montreux - Montreux Comedy Festival, Montreux Jazz Artists Foundation, Fondation Montreux Choral Festival, Fondation Maison Visinand - Théâtre Montreux Riviera (TMR), Fondation de la Saison Culturelle de Montreux, Fondation du Septembre Musical Montreux-Vevey, Fondation Vevey ville d'images - Festival Images.

Le rapport d'activités 2024 du FCR se trouve sur le site internet : <https://www.sai-riviera.ch/CULTUREra2024.pdf>

Sports – SID

Hormis les activités courantes des différentes sociétés sportives, il est à noter que le Syndicat d'Initiative pour le Développement des sports d'hiver dans la Région des Rochers-de-Naye (SID) a procédé à l'organisation du nettoyage des pistes (70 bénévoles en 2024, 75 en 2023) ainsi qu'à la sécurisation et au damage de ces dernières pendant la saison hivernale. D'autre part, le SID participe efficacement à l'activité du sport hivernal et à l'amélioration des infrastructures sur les deux Communes (Veytaux et Montreux), en faisant partie notamment du concept « Magic Pass » depuis 2018, et participe également à l'entretien des remontées mécaniques durant la saison estivale.

En 2024, 15 enfants de Veytaux ont bénéficié de ce concept, contre 14 en 2023, subventionné par notre Commune.

Malheureusement, le tapis roulant aux Hauts de Caux a été démonté en raison de conflits de voisinage. Un petit jardin des neiges a été créé à Jaman, en remplacement de ce dernier.

Les statistiques sont les suivantes pour la saison 2023-2024 :

- 6'322 journées skieurs (5'312 pour la saison 2022-2023) ;
- 34 abonnements saison délivrés (19 pour la saison 2022-2023) ;
- 3'699 scans de Magic Pass (3'313 pour la saison 2022-2023)

13. ECONOMIE

Promove (Association pour la promotion économique de la Riviera)

Promove est l'organisme officiel dédié au développement économique de la région Riviera-Lavaux. Soutenue par les 13 communes de son territoire ainsi que par plus de 350 entreprises membres, l'association offre ses conseils et services aux entreprises ainsi qu'aux autorités locales. L'appui et le soutien visent à contribuer au maintien et à la création d'emplois de proximité, en facilitant l'implantation, le développement et la pérennité d'entreprises dans la région.

Pour de plus amples renseignements, vous trouverez le rapport de gestion de la Promove sur leur site internet <https://promove.ch/fr>



14. CONCLUSIONS

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers communaux, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEYTAUX

vu le rapport de gestion 2024 de la Municipalité du 7 avril 2025 (préavis No 1/2025),
ouï le rapport de la commission de gestion et des finances,
considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

1. de donner décharge à la Municipalité de sa gestion pour l'année 2024 ;
2. d'approuver le rapport de gestion pour l'exercice 2024, tel que présenté.

Ainsi adopté le 7 avril 2025 par la Municipalité.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La Syndique :


C. Chevalley



La Secrétaire adjointe :


Lisa Dupertuis



Liste des abréviations

AAS	Agences d'Assurances Sociales
ACI	Administration cantonale des impôts
AdCV	Association des Communes Vaudoises
APEMS	Accueil Pour Enfants en Milieu Scolaire
ARAS Riviera	Association régionale d'action sociale Riviera
ASANTE SANA	Association pour l'aide, les soins à domicile et la prévention de l'Est Vaudois
ASR	Association Sécurité Riviera
AVASAD	Association vaudoise d'aide et de soins à domicile
BE	Bureau exécutif
CAMAC	Centrale des autorisations en matière de construction
CCSPA	Centre de collecte des sous-produits animaux
CET	Conseil d'établissements Montreux-Veytaux
CIEHL	Communauté Intercommunale d'Equipements du Haut-Léman
CIP	Caisse Intercommunale de Pensions
CoDir	Comité de Direction
CoPil	Comité de pilotage
CORAT	Riviera Commission consultative Régionale pour l'Aménagement du Territoire
CSD	Conférence des Syndics du district
CSR	Centre social régional
DDP	Droit distinct et permanent
DFJC	Département de la Formation, de la Jeunesse et de la Culture
DGE	Direction générale de l'environnement
EIAP	Etablissement Intercommunal pour l'Accueil Parascolaire
EPT	Equivalent plein temps
FACEME	Fondation Accueil Collectif de la petite Enfance de Montreux et Environs
FAJE	Fondation pour l'Accueil de Jour des Enfants
FAS	Fondation des Arts & Spectacles
FCR	Fonds culturel Riviera
FET	Fondation de la Ville de Montreux pour l'Equipement Touristique
GED	Gestion électronique des documents
HRC	Hôpital Riviera-Chablais
IDHEAP	Institut Des Hautes Etudes en Administration Publique
LADE	Loi sur l'appui au développement économique
LAJE	Loi sur l'accueil de jour des enfants
LASV	Loi sur l'Action Sociale Vaudoise
LATC	Loi sur l'aménagement du territoire et les constructions
LC	Loi sur les Communes
LEDP	Loi sur l'exercice des droits politiques
LEO	Loi sur l'enseignement obligatoire
LN	Loi sur la nationalité suisse
OAT	Ordonnance sur l'aménagement du territoire
OESPA	Ordonnance concernant l'élimination des sous-produits animaux
OFROU	Office fédéral des routes
ORPCi	Office régional de la protection civile
PNR	Parc Naturel Régional Gruyère Pays-d'Enhaut
RAAS	Règlement sur les Agences d'Assurances Sociales
RCB	Registre cantonal des bâtiments
REME	Réseau Enfance Montreux & Environs
RIE III	Réforme de l'imposition des entreprises
RH	Ressources Humaines
RI	Revenu d'insertion
RLEDP	Règlement d'application sur la loi sur l'exercice des droits politiques
PCi	Protection civile
Promove	Association pour la promotion économique de la Riviera
SAI	Service des Affaires Intercommunales de la Riviera
SDIS	Service de défense contre l'incendie et de secours
SID	Syndicat Initiative pour le Développement des sports d'hiver
SIGE	Service Intercommunal de Gestion
SPJ	Service de protection de la jeunesse
SSCM	Service de la sécurité civile et militaire
TMR	Théâtre Montreux-Riviera
UCV	Union des Communes Vaudoises



